

# Plan Local d'Urbanisme



*Département de Haute-Corse*

# LINGUIZZETTA

## 7c1

## Dossier de présentation du projet à la Commission Départementale des Sites

VU pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du  
Arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme



# DOSSIER DE PRESENTATION

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA  
NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

- A. PREAMBULE
- B. LES ESPACES BOISES CLASSES INCHANGES OU CREES
- C. LES ESPACES BOISES CLASSES DECLASSES ET MODIFIES
- D. SYNTHESE



# Dossier CDNPS // Préambule

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Linguizzetta, approuvé en 2012 ; 410,76 ha de son territoire ont été proposés à la servitude d'Espaces Boisés Classés en application de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme.

En tant que commune littorale, Linguizzetta se doit de classer « les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites » au titre de l'article L.121-27 du Code de l'Urbanisme.

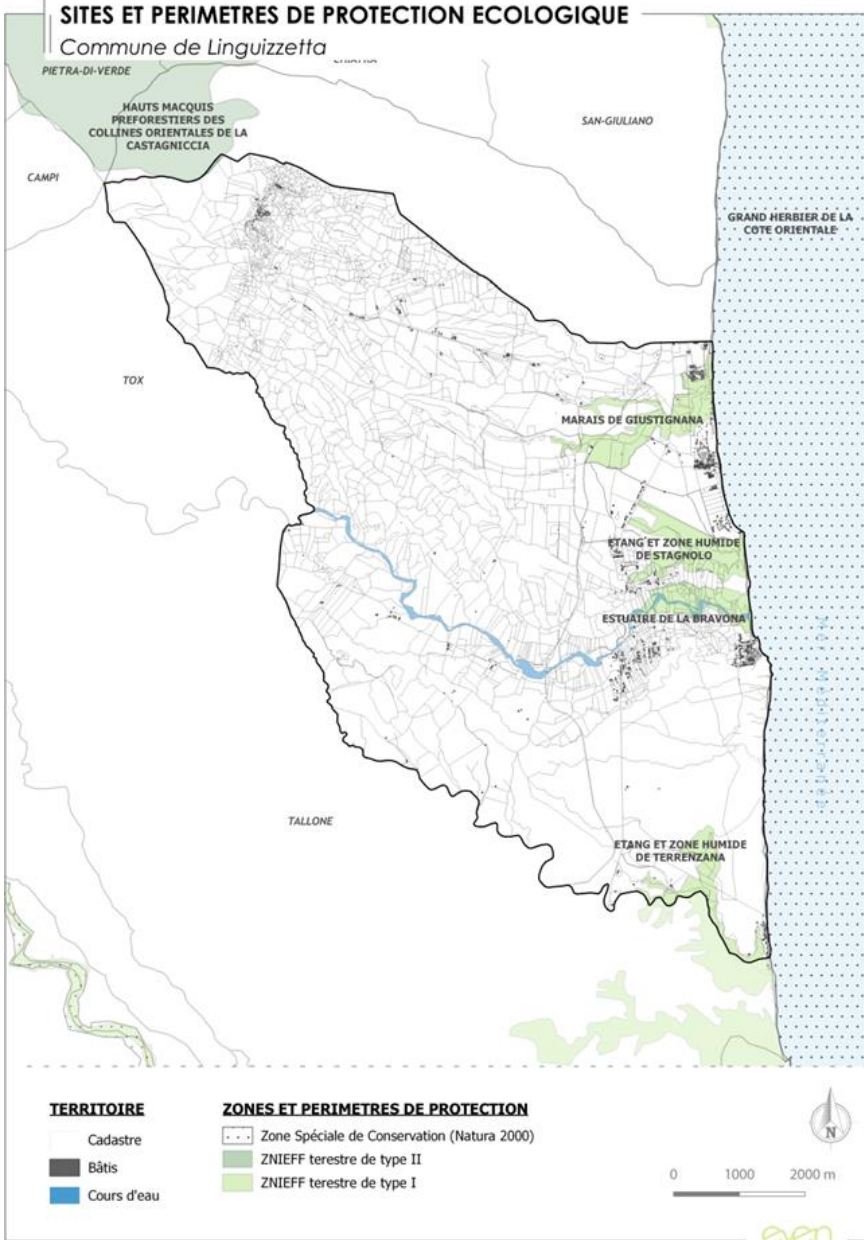
Le présent dossier de saisie de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a donc pour objet d'exposer les évolutions apportées aux espaces boisés classés identifiés en application de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme.





## SITES ET PERIMETRES DE PROTECTION ECOLOGIQUE

Commune de Linguizzetta

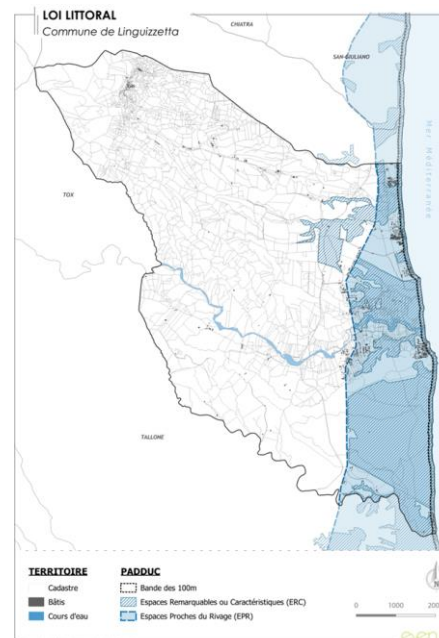


Linguizzetta compte 1707 habitants en 2017 selon le recensement INSEE. La commune se caractérise par une urbanisation multipolaire répartis entre l'espace montagneux, le piémont et le littoral.

Plusieurs écosystèmes coexistent sur le territoire communal : complexe dunaire, embouchures du Fium'Alto et du Fiume d'Ormo, massifs forestiers. Ces écosystèmes se répartissent en deux grands ensembles : la zone collinaire et la zone de plaine.

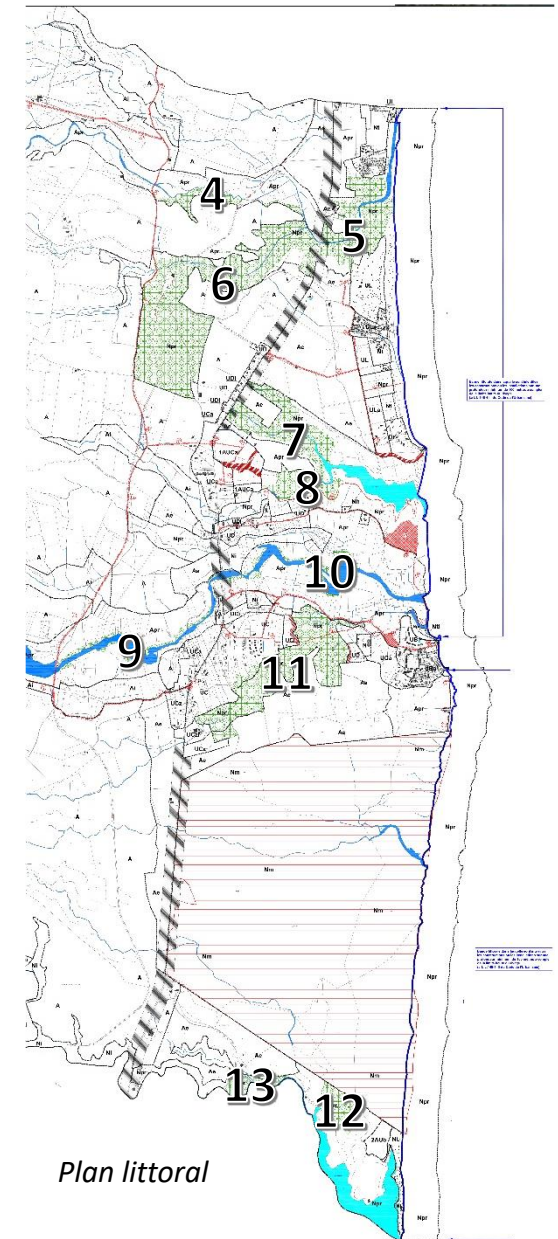
Linguizzetta est concernée par :

- 1 site Natura 2000 de type Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- 4 ZNIEFF de type I
- Une bande littorale offrant de nombreux Espaces Remarquables et Caractéristiques (ERC).



## Vue d'ensemble des Espaces Boisés Classés au PLU en vigueur

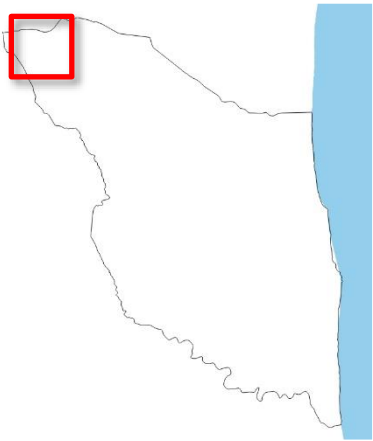
1. EBC de Treaje
2. EBC de Timpesta
3. EBC de Prete-Morto
4. EBC de Finocchietto
5. EBC de Chiosura
6. EBC de Alzicciola / Guistiniana
7. EBC de Suale-Majo / Diceppone
8. EBC de Testaccia
9. EBC de l'Ouest de la Ripisylve de Bravona
10. EBC de l'Est de la Ripisylve de Bravona
11. EBC de Casamozza
12. EBC de Stintino
13. EBC de Capricorsine





---

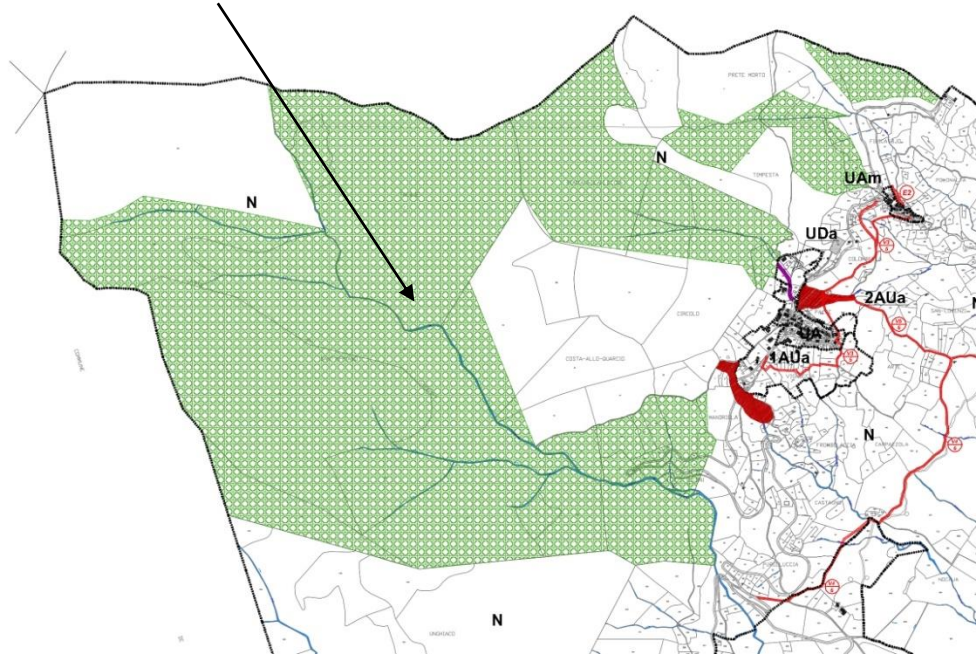
## **Les Espaces Boisés Classés inchangés ou créés**



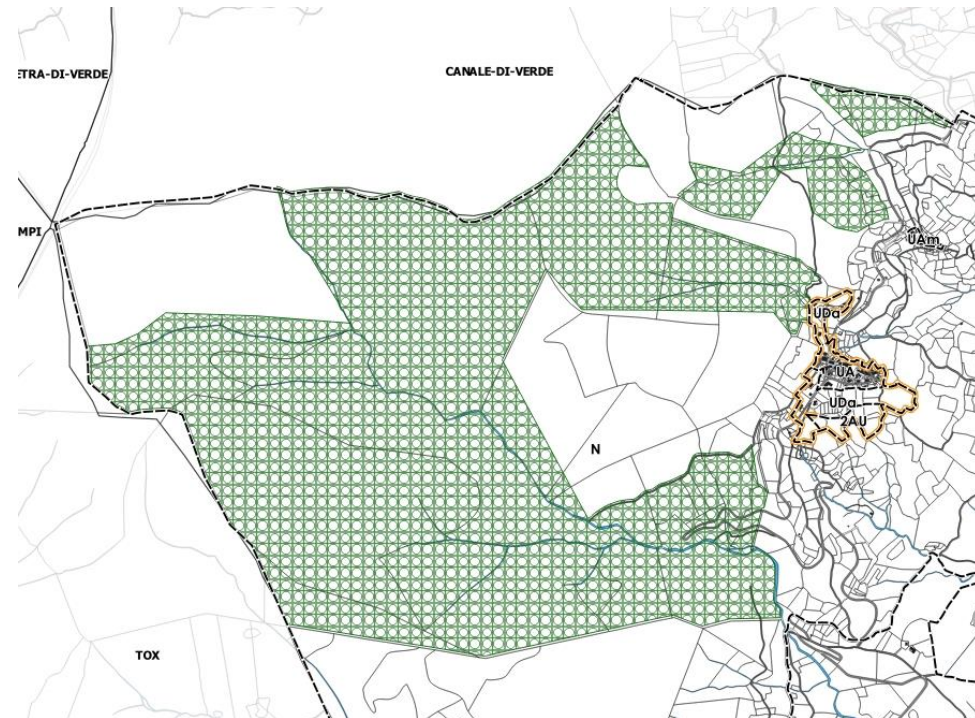
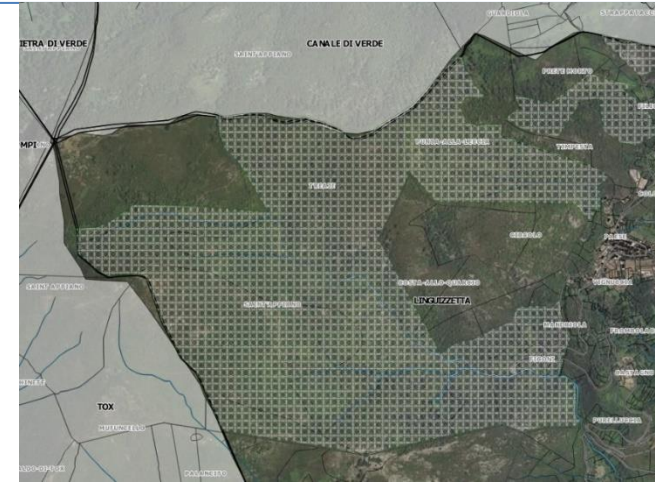
## 1. EBC de Treje

Le maintien de cet EBC se justifie par l'importance de préserver les boisements des versants du Mont Sant Appiano, élément constitutif majeur du grand cadre paysager communal. La végétation présente, très variée, incluse au sein d'une garrigue ou de maquis, est constituée très nombreux chênes verts et des feuillus diversifiés.

Surface maintenue : 182,99 ha

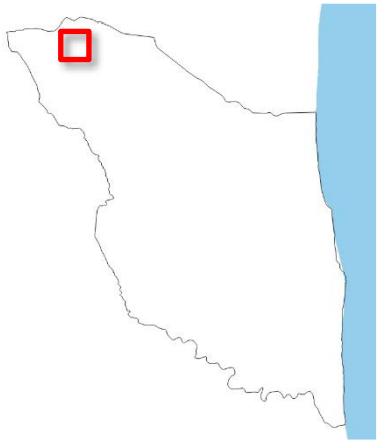


Au PLU en vigueur



Au PLU en projet



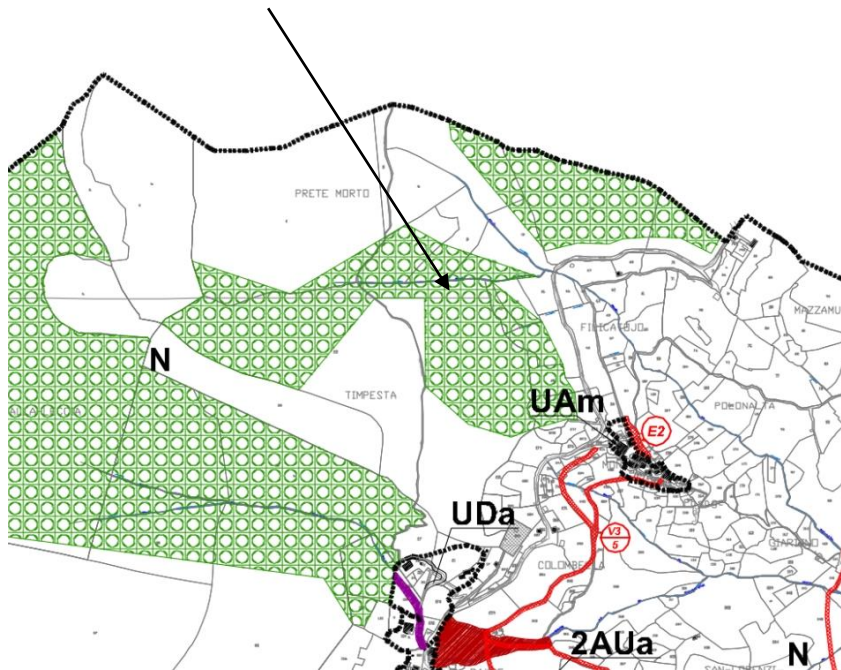


## 2. EBC de Timpesta

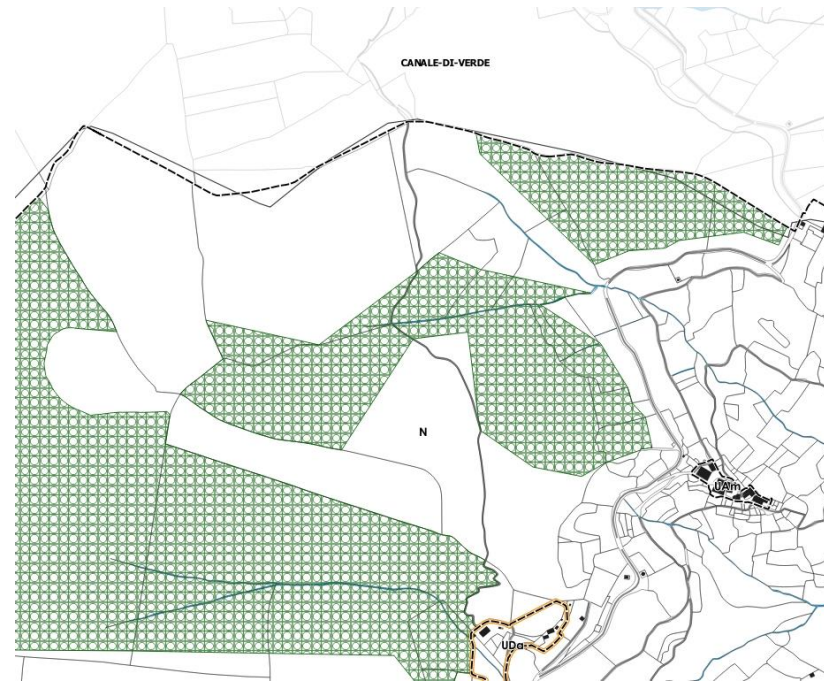
Le maintien de l'EBC est motivé par la volonté de protéger la perspective paysagère et la richesse naturelle que représente le maquis de chênes verts au dessus du village.



Surface maintenue : 9,19 ha



Au PLU en vigueur



Au PLU en projet

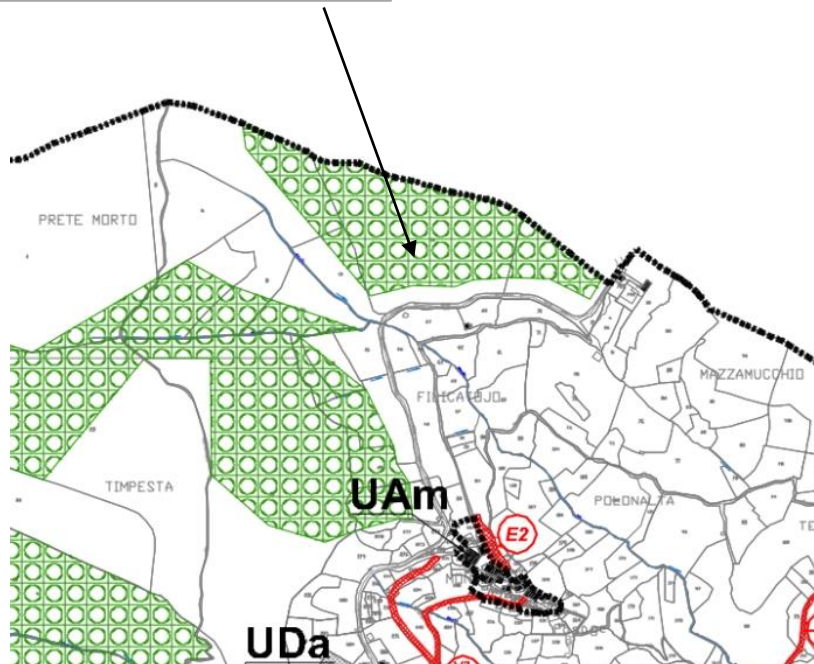


## 3. EBC de Prete-Morto

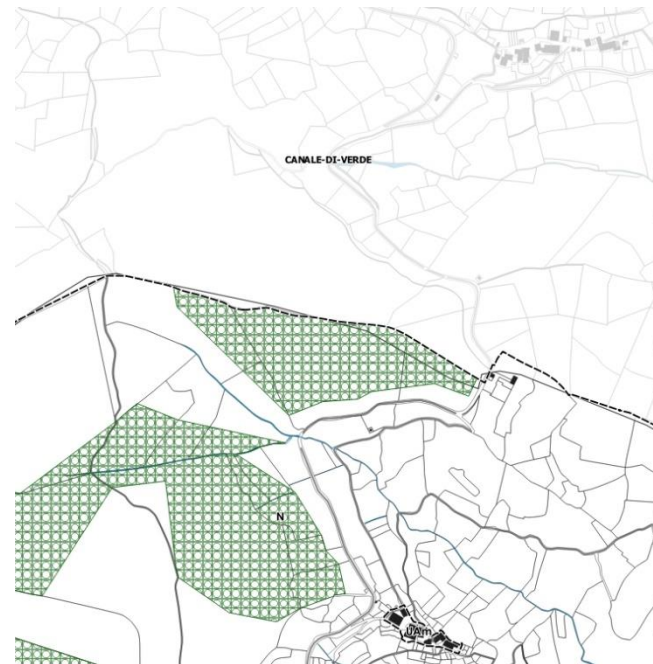
L'EBC est localisé en limite communale avec Canale-di-Verde. Comme l'EBC précédent, il est situé au dessus du village. Composé de chênes verts, l'EBC est inchangé afin de préserver la perspective paysagère et la richesse naturelle qu'il représente.



Surface maintenue : 3,45 ha

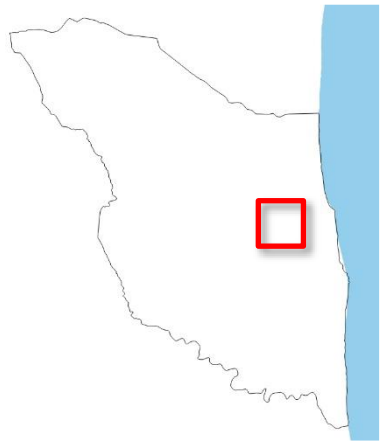


Au PLU en vigueur



Au PLU en projet





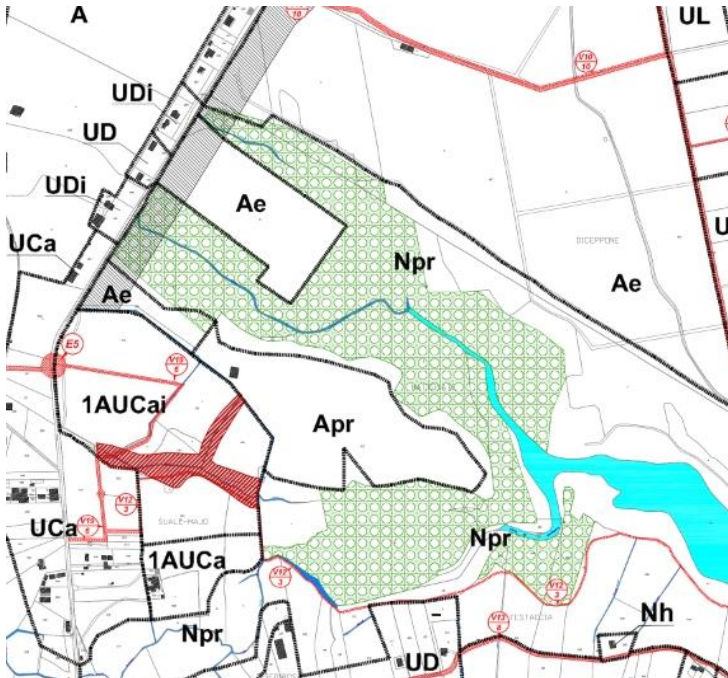
## 7. EBC de Suale-Majo / Diceppone

L'Espace Boisé Classé maintenu représente 30,84 ha de taillis de feuillus indifférenciés. Il est situé dans la ZNIEFF « Etang Humide de Stagnolo » qui se présente sous forme d'un étang de type méso halin et s'insère dans un complexe de zone humide regroupant une importante richesse faunistique et floristique.

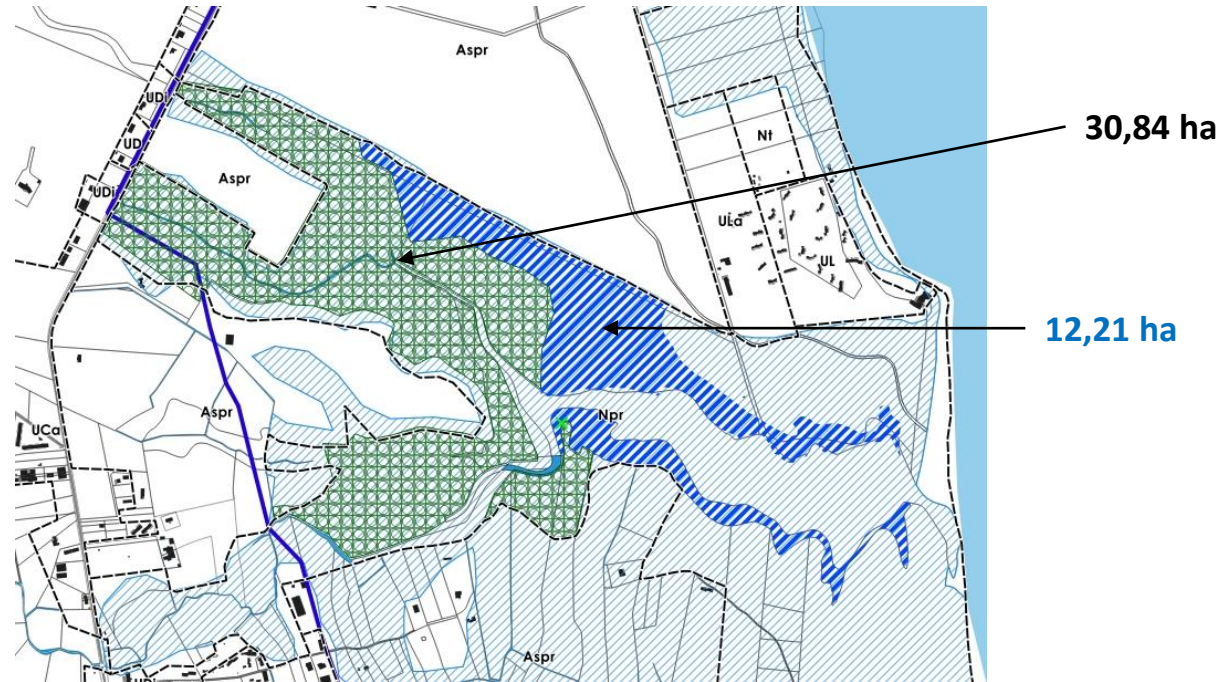
L'ajout de 12,21 ha le long de la rive nord de l'U Stagnolu marque la volonté de préserver ces espaces en zones humides à fort potentiel écologique.



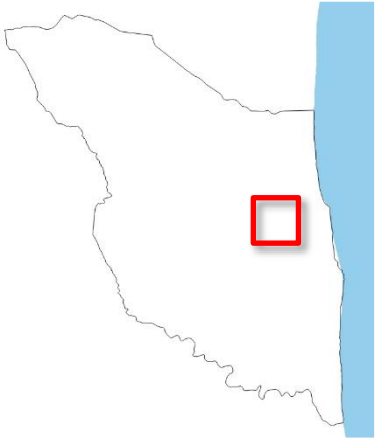
Surface maintenue : 30,84 ha // Surface créée : 12,21 ha



Au PLU en vigueur



Au PLU en projet

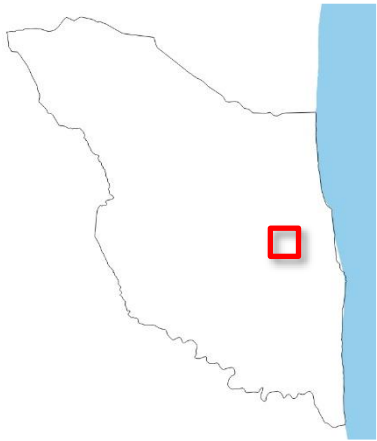


### 7. EBC de Suale-Majo / Diceppone

Zoom sur l'emprise des EBC créés en rive nord de l'U Stagnolu. Ils s'étendent jusqu'à la route d'accès au Parc Résidentiel de Loisir et viennent entériner la limite sud des activités de loisir.



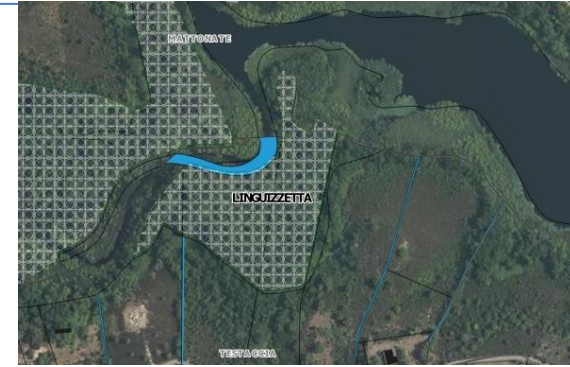




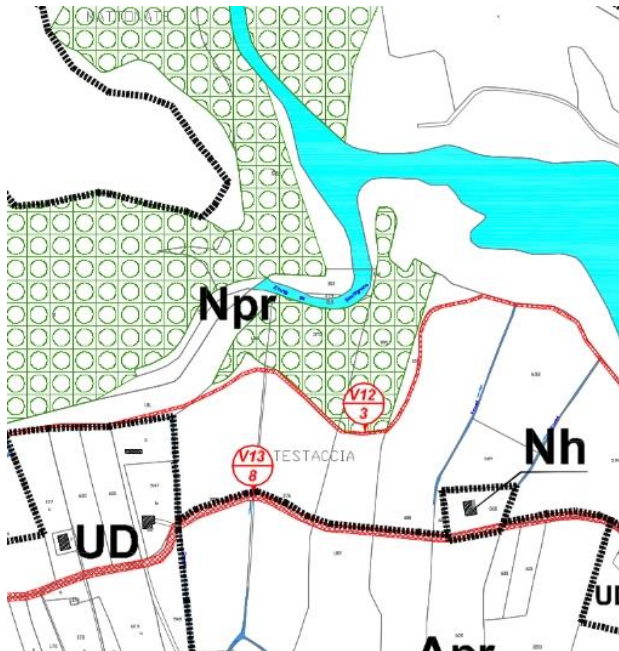
## 8. EBC de Testaccia

Cet EBC s'intègre pour partie au sein de la ZNIEFF « Etang Humide de Stagnolu », participant ainsi à la sauvegarde d'espèces remarquables. L'EBC est composé de feuillus variés, principalement sous forme de taillis.

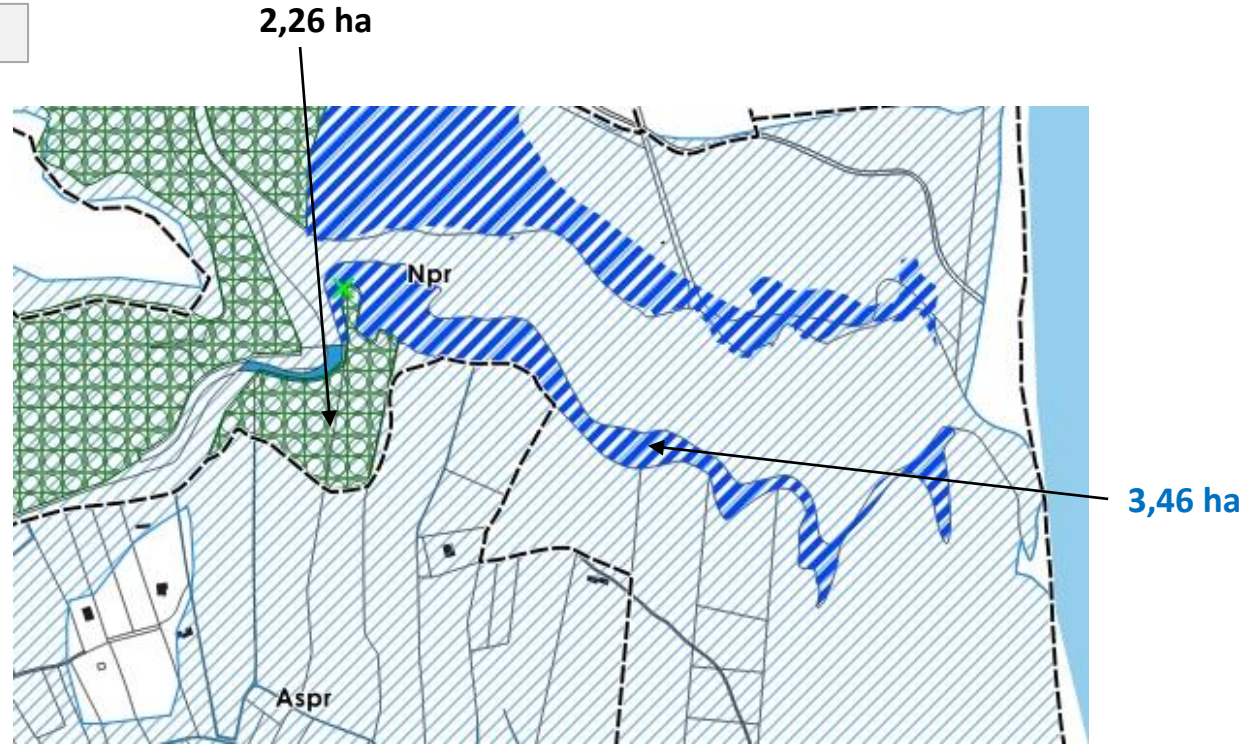
Comme pour l'EBC précédent, l'ajout de 3,46 ha le long de la rive sud de l'U Stagnolu marque la volonté de préserver ces espaces en zones humides à fort potentiel écologique.



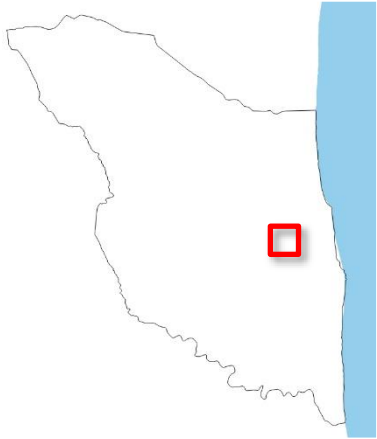
Surface maintenue : 2,26 ha // Surface créée : 3,46 ha



Au PLU en vigueur

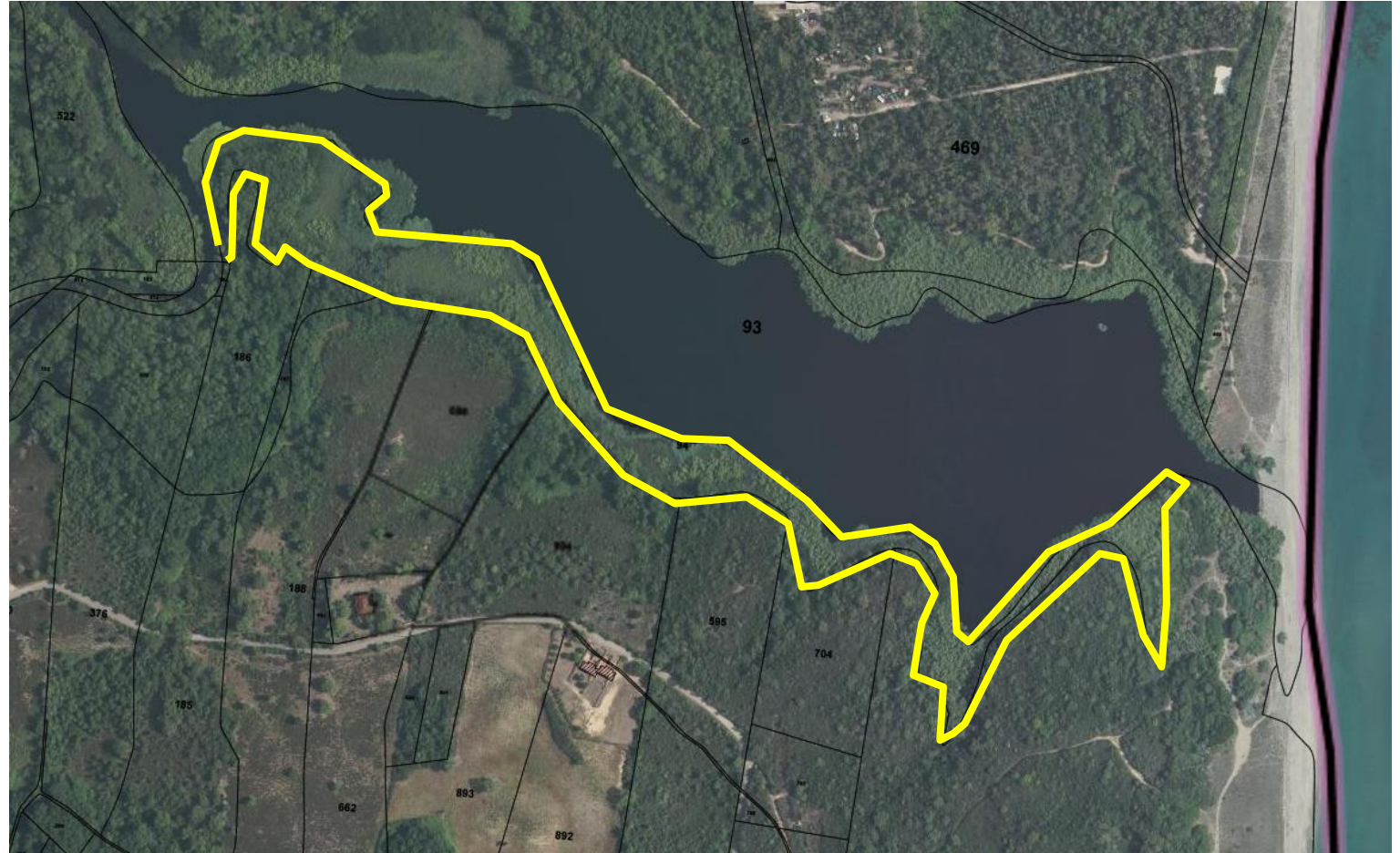


Au PLU en projet



## 8. EBC de Testaccia

Zoom sur l'emprise des EBC créés en rive sud de l'U Stagnolu. Ils viennent marquer la limite avec la reconquête des terres agricoles.







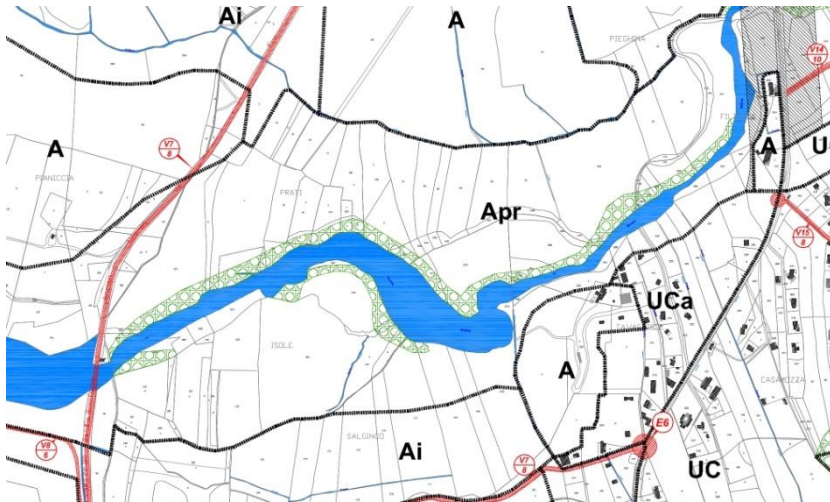
## 9. EBC de l'Ouest de la Ripisylve de Bravona

L'Espace Boisé Classé de la ripisylve de la Bravona, dans sa partie Ouest, regroupe trois petits EBC, pour une superficie totale maintenue de 5,23 ha. Ce sont des futaies de feuillus variés. Cet ensemble d'EBC s'intègre pour partie au sein de la ZNIEFF « Estuaire de la Bravona », participant ainsi à la sauvegarde d'espèces remarquables.

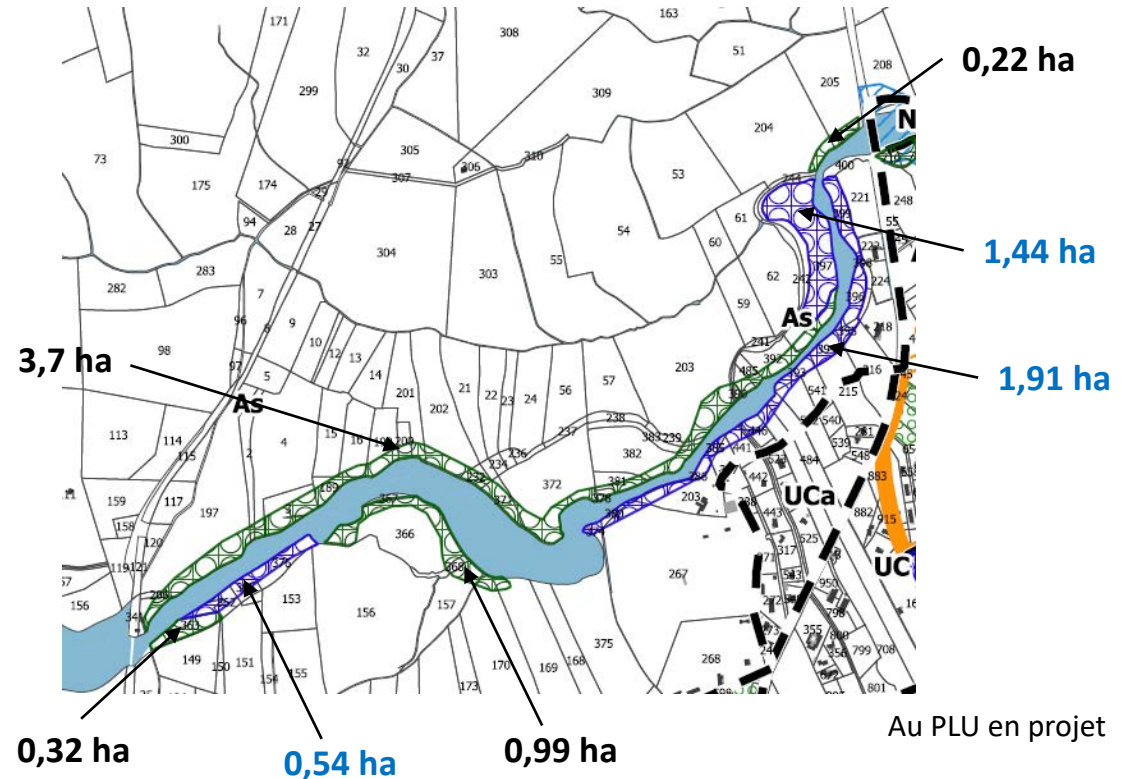
Les 3,89 ha d'ajouts viennent renforcer la protection des ripisylves de la Bravonne.



Surface maintenue : 5,23 ha // Surface créée : 3,89 ha



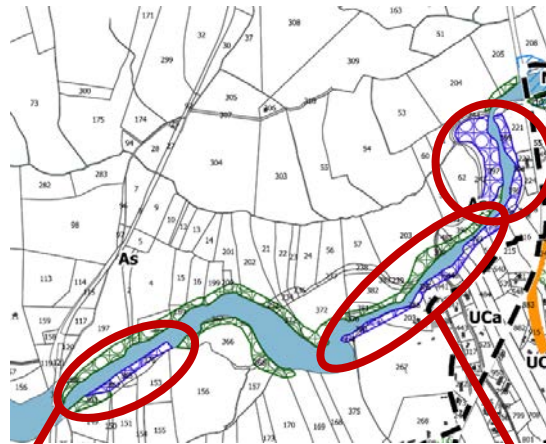
Au PLU en vigueur





## 9. EBC de l'Ouest de la Ripisylve de Bravona

Zoom sur l'emprise des EBC créés le long des ripisylves de la Bravonne. Ces EBC viennent protéger des espaces potentiellement en conflit avec l'agriculture.



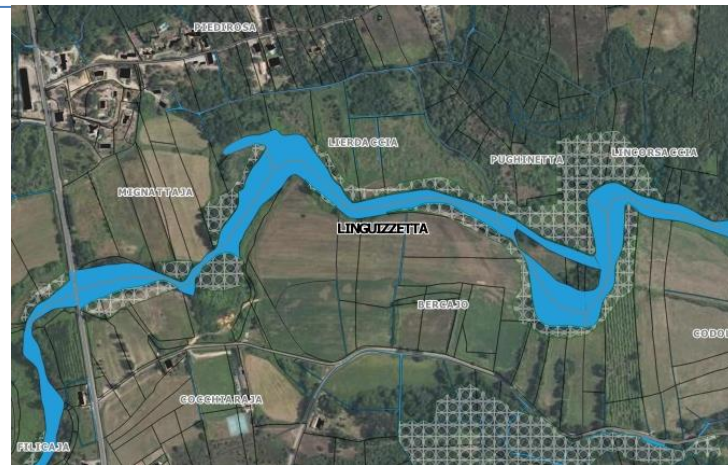


## 10. EBC de l'Est de la Ripisylve de Bravona

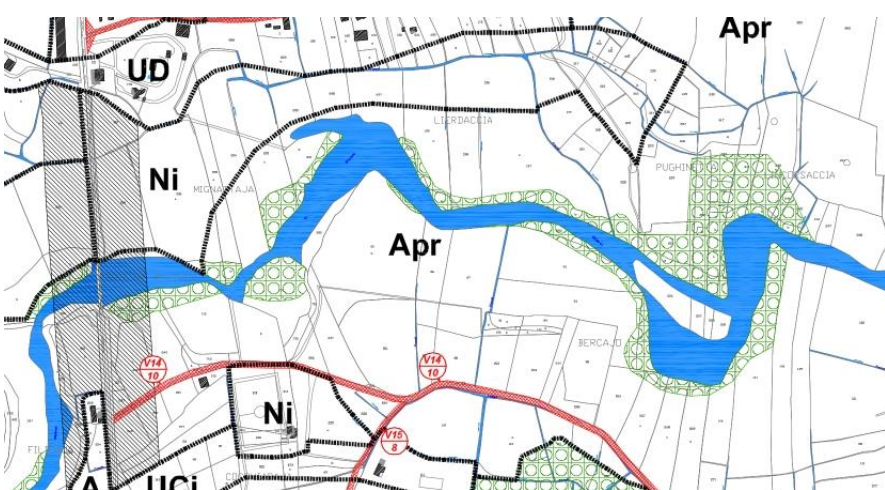
L'Espace Boisé Classé de la ripisylve de la Bravona, dans sa partie Est, regroupe plusieurs petits EBC dont les superficies sont maintenues. La superficie totale inchangée est de 7,44 ha. Le long de cette ripisylve sont présents des chênes-liège en futaie ainsi que divers feuillus en garrigue et maquis.

Comme pour la partie ouest, cet ensemble d'EBC s'intègre pour partie au sein de la ZNIEFF « Estuaire de la Bravona », participant ainsi à la sauvegarde d'espèces remarquables.

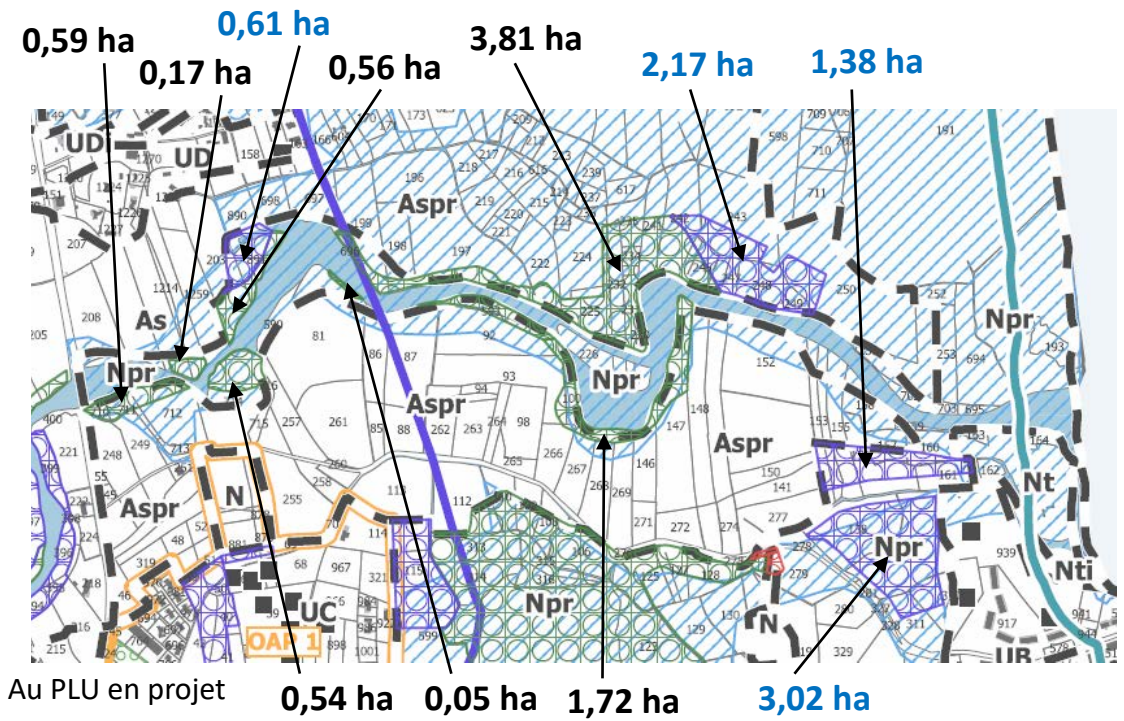
Les 7,18 ha d'ajouts complètent la protection des abords de la Bravonne.



Surface maintenue : 7,44 ha // Surface créée : 7,18 ha



Au PLU en vigueur



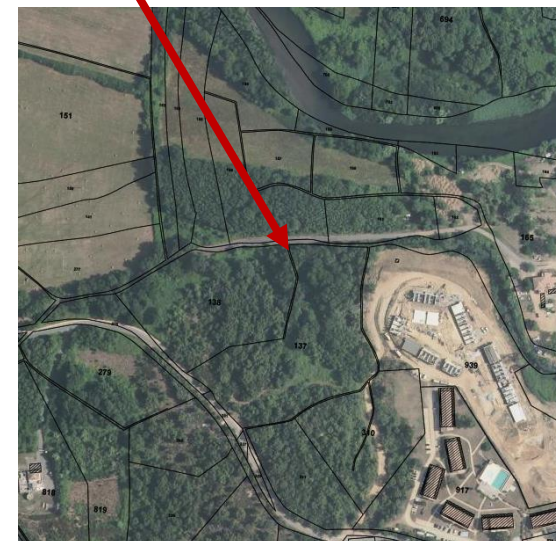
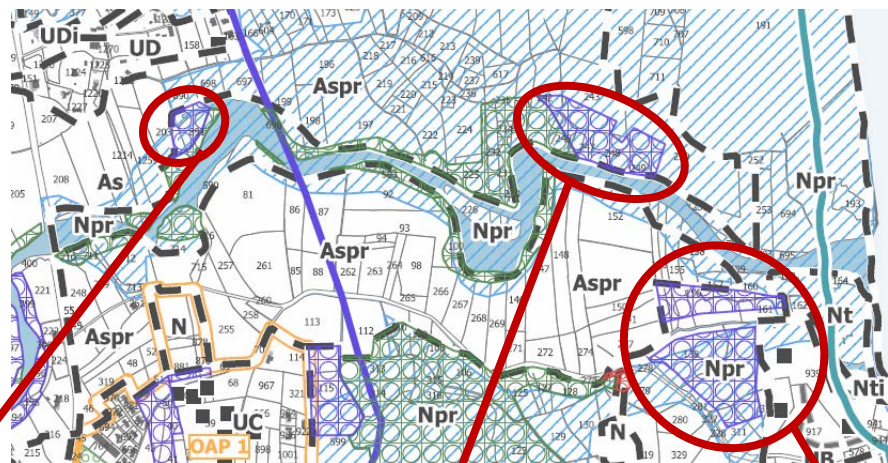
Au PLU en projet



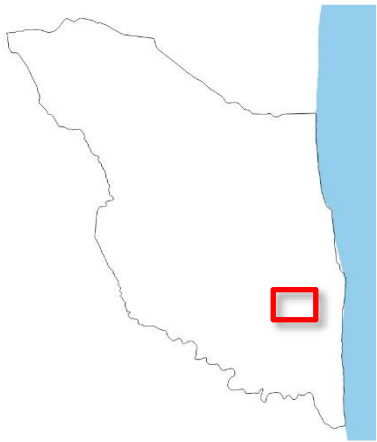


## 10. EBC de l'Est de la Ripisylve de Bravona

Zoom sur l'emprise des EBC créés le long des ripisylves de la Bravonne. Ces EBC viennent protéger des espaces potentiellement en conflit avec l'agriculture ou avec le tourisme balnéaire.







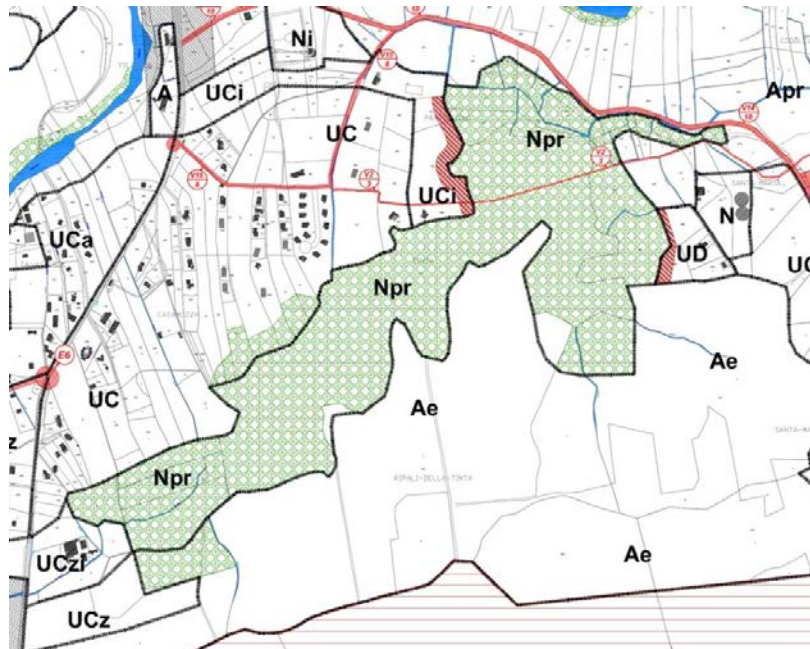
## 11. EBC de Casamozza

L'Espace Boisé Classé correspond aux boisements de la zone humide du marais de Tinta, sous forme de taillis de feuillus. Les espaces couverts par cet EBC ont presque été intégralement identifiés comme Espaces Remarquables et Caractéristiques.

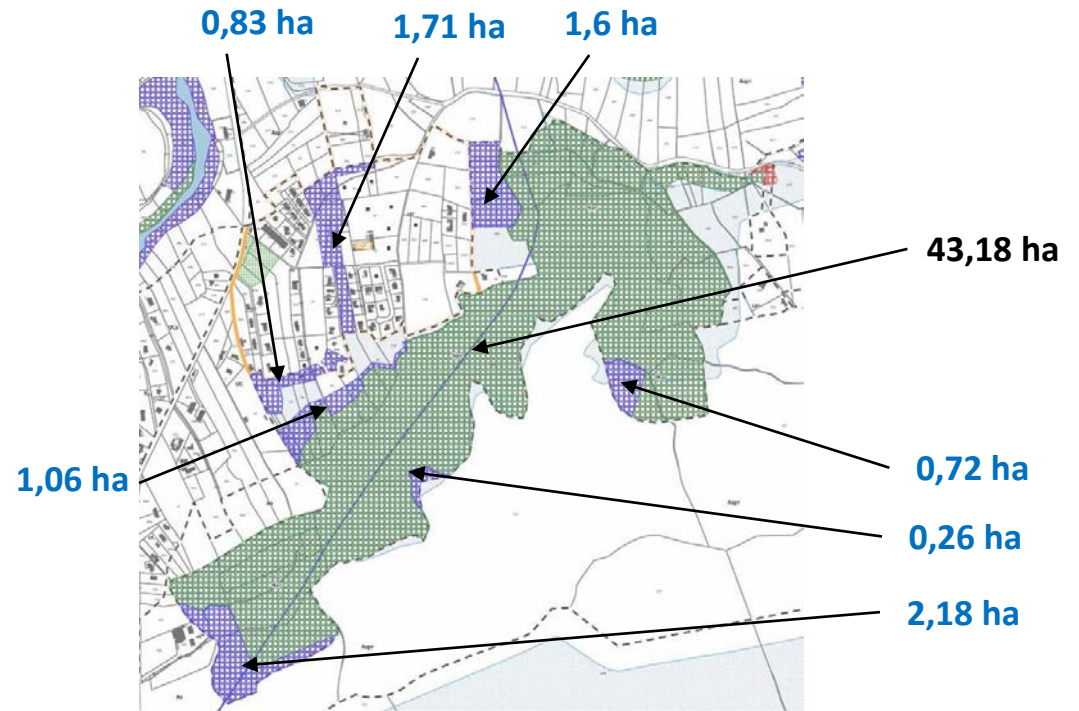
Les ajouts viennent conforter la protection de la zone humide et fixer les espaces importants au niveau de la zone habitée.



Surface maintenue : 43,18 ha // Surface créée : 8,36 ha

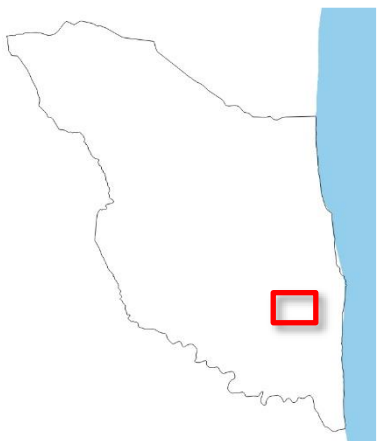


Au PLU en vigueur



Au PLU en projet





## 11. EBC de Casamozza

Zoom sur l'emprise des EBC créés autour du marais de Tinta. La majeure partie renforce la protection de la zone humide du marais en question.

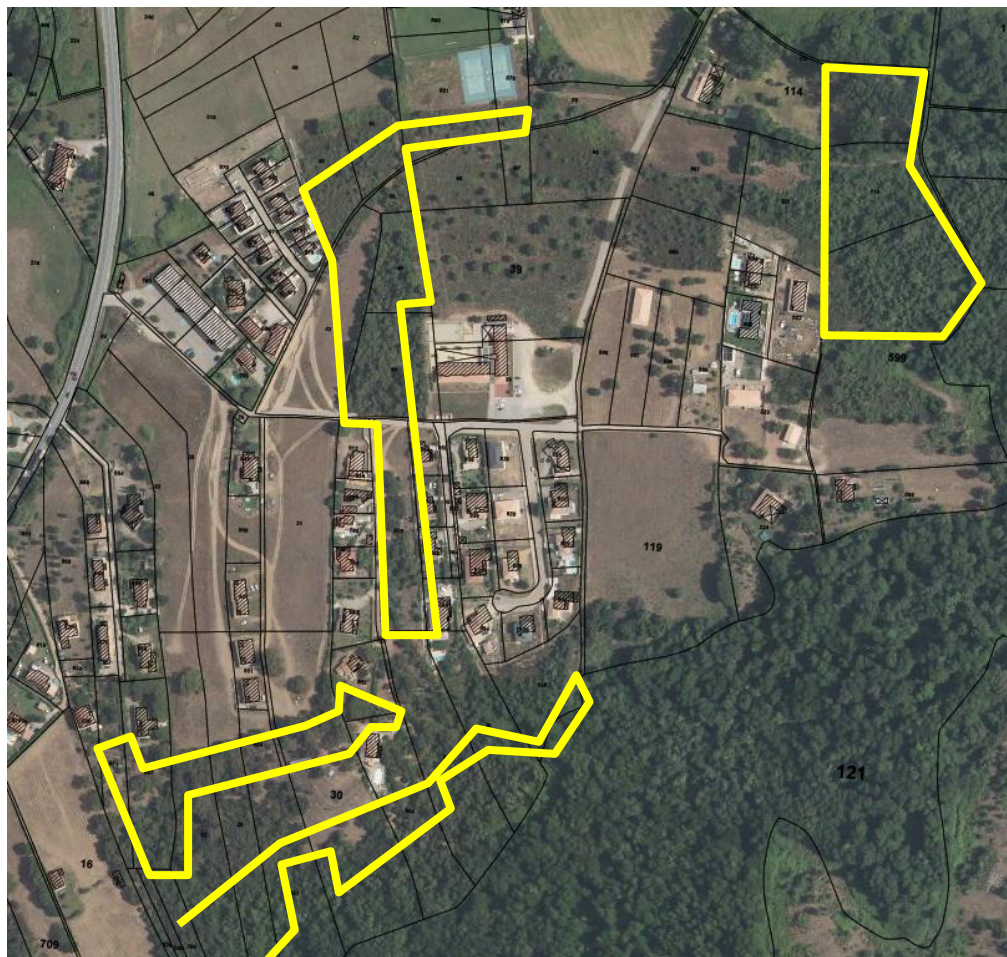
Les EBC établis autour et au sein de la zone urbanisée témoignent de l'importance des ressources naturelles présentes, dont la *gladiolus dubius* et la *hierophis viridiflavus* observées lors d'une étude menée en 2014.



*hierophis viridiflavus*



*gladiolus dubius*







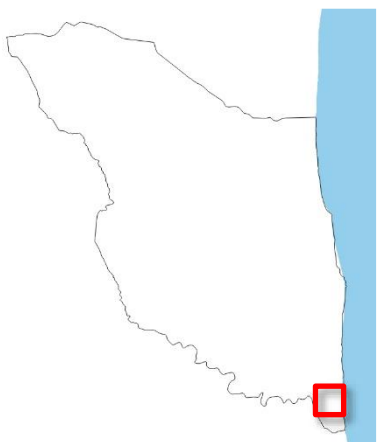
## 11. EBC de Casamozza

Zoom sur l'emprise des EBC créés autour du marais de Tinta. La majeure partie renforce la protection de la zone humide du marais en question.

Les EBC établis autour et au sein de la zone urbanisée témoignent de l'importance des ressources naturelles présentes, dont la *gladiolus dubius* et la *hierophis viridiflavus* observées lors d'une étude menée en 2014.







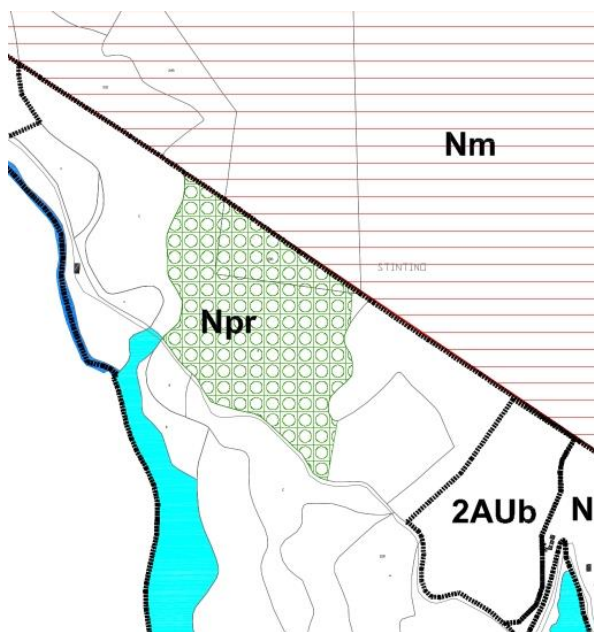
## 12. EBC de Stintino

L'Espace Boisé Classé de Stintino, d'une superficie maintenue de 7,42 ha, jouxte l'étang de Terrenzana situé en limite Sud de la commune de Linguizzetta. Il est inclus au sein des Espaces Remarquables et Caractéristiques et couvre un taillis de chênes verts.

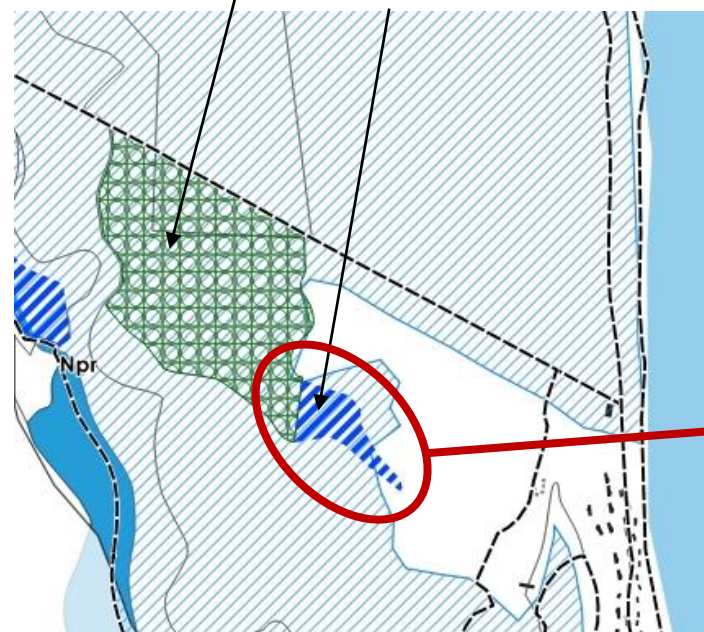
L'ajout de 0,8 ha vient compléter la protection de l'ensemble boisé aux abords du centre de vacances.



Surface maintenue : 7,42 ha // Surface créée : 0,8 ha



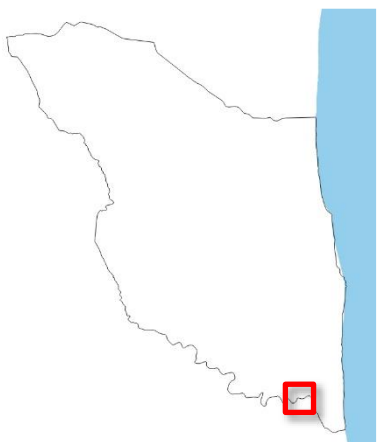
Au PLU en vigueur



Au PLU en projet







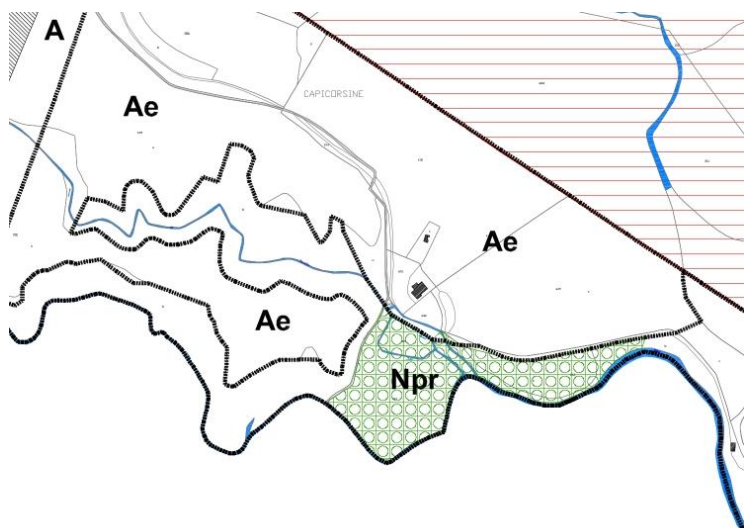
## 13. EBC de Capicorsine

L'EBC, d'une superficie maintenue de 5,31 ha, protège un espace tampon entre les secteurs agricoles de Linguizzetta et de Tallone. Il borde le ruisseau de Sbiri, créant ainsi une zone refuge pour les espèces présentes dans la ripisylve, espace couvert par un maquis et une garrigue agrémentée de chênes verts.

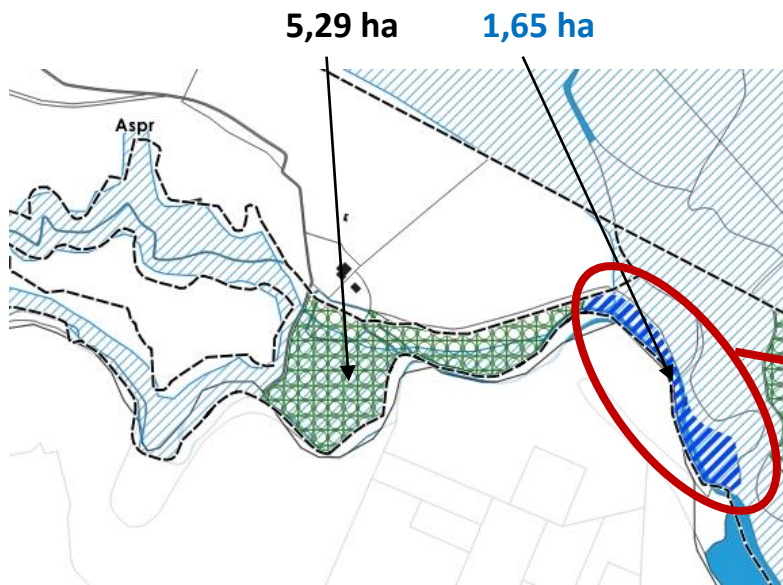
La prolongation vers l'est permet d'étendre la protection entre la route et la limite communale.



Surface maintenue : 5,29 ha // Surface créée : 1,65 ha



Au PLU en vigueur



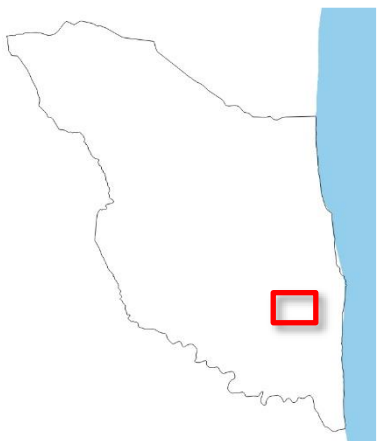
Au PLU en projet



---

# **Les Espaces Boisés Classés déclassés et modifiés**

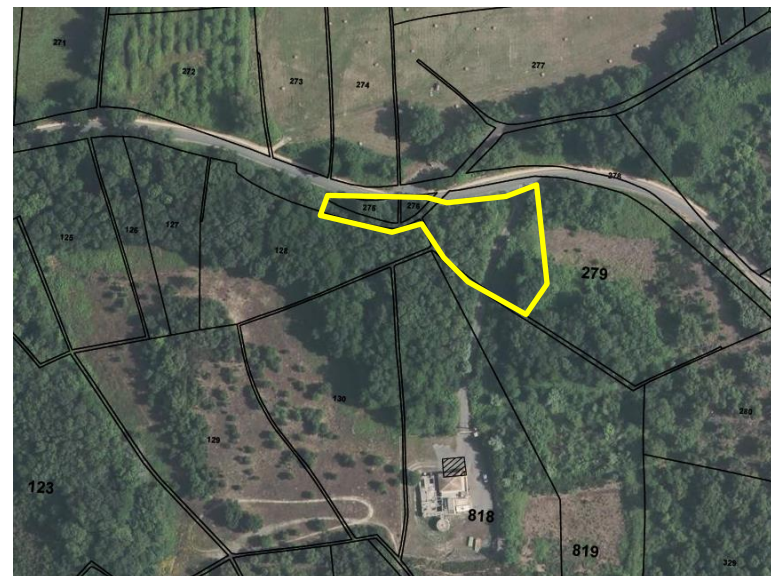




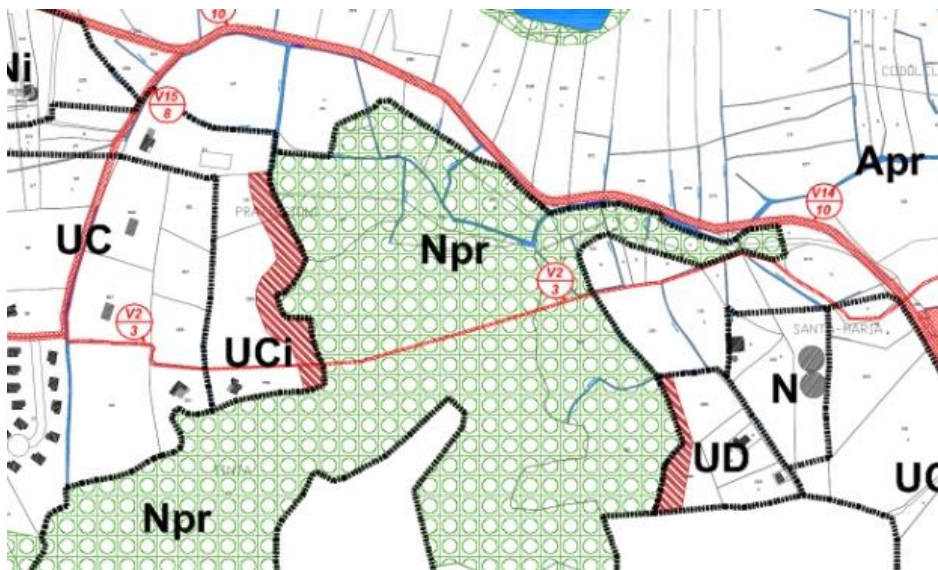
## 11. EBC de Casamozza

A l'extrême est de l'EBC de Casamozza, l'emprise de la route menant à la station d'épuration et ses abords sont couverts d'EBC.

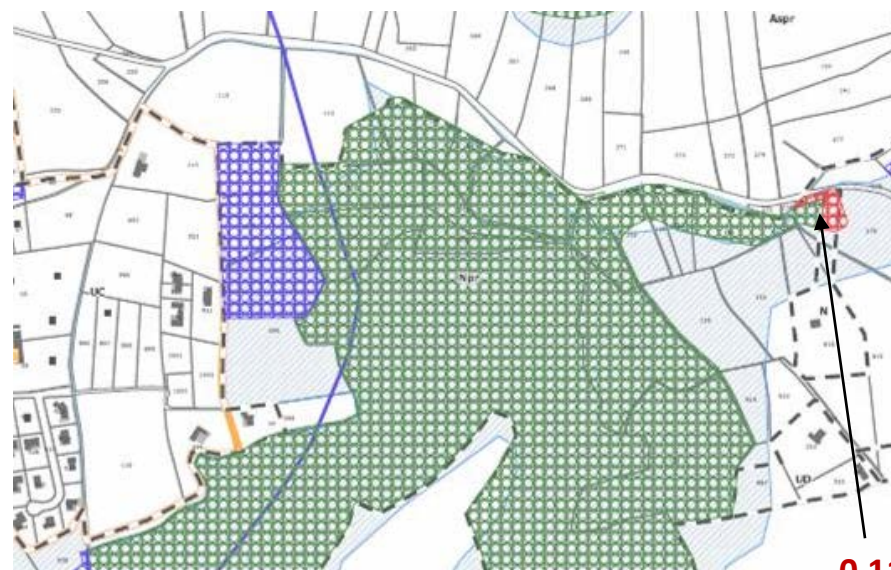
Ce déclassement de 0,11 hectare vise à corriger cette erreur matérielle.



Surface déclassée : 0,11 ha



Au PLU en vigueur



Au PLU en projet

0,11 ha



## 4. EBC de Finocchietto

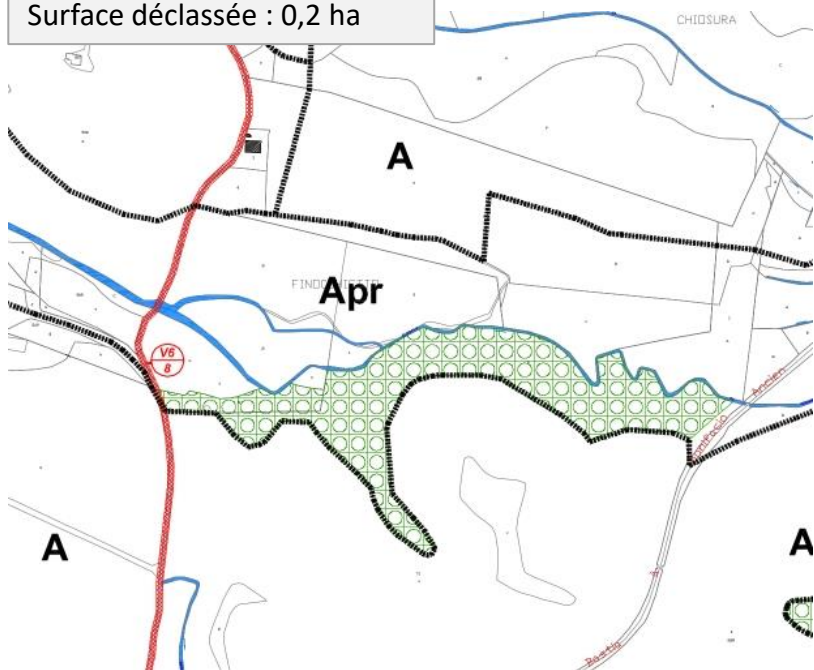
L'EBC est localisé dans la ZNIEFF « Marais de Giustignana ». Cette ZNIEFF est un marais essentiellement boisé. La zone concernée par l'EBC est un maquis boisé de chêne-liège. Le couvert floristique, marqué notamment par une végétation basse à Iris, Solicaire et Epilobe est dominé par l'aulne glutineux. Du point de vue faunistique, il s'agit d'un biotope où l'on trouve le pigeon ramier, ainsi que la tortue d'Hermann.

Le classement étend la protection sur une bordure du boisement qui n'était pas couverte par l'EBC.

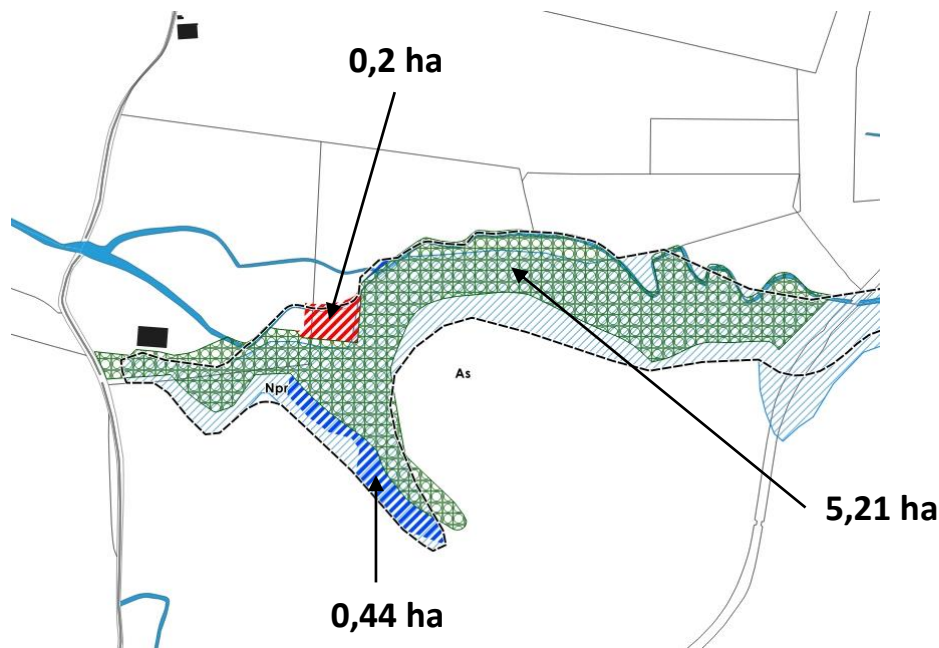
Le déclassé concerne une parcelle actuellement exploitée.



Surface maintenue : 5,21 ha  
Surface créée : 0,8 ha  
Surface déclassée : 0,2 ha

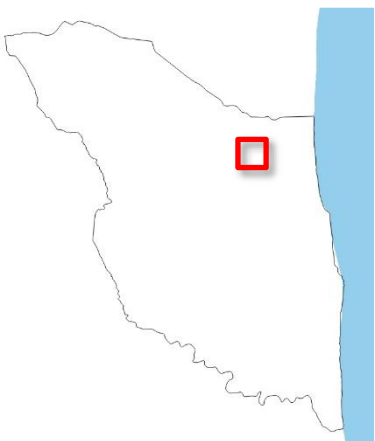


Au PLU en vigueur



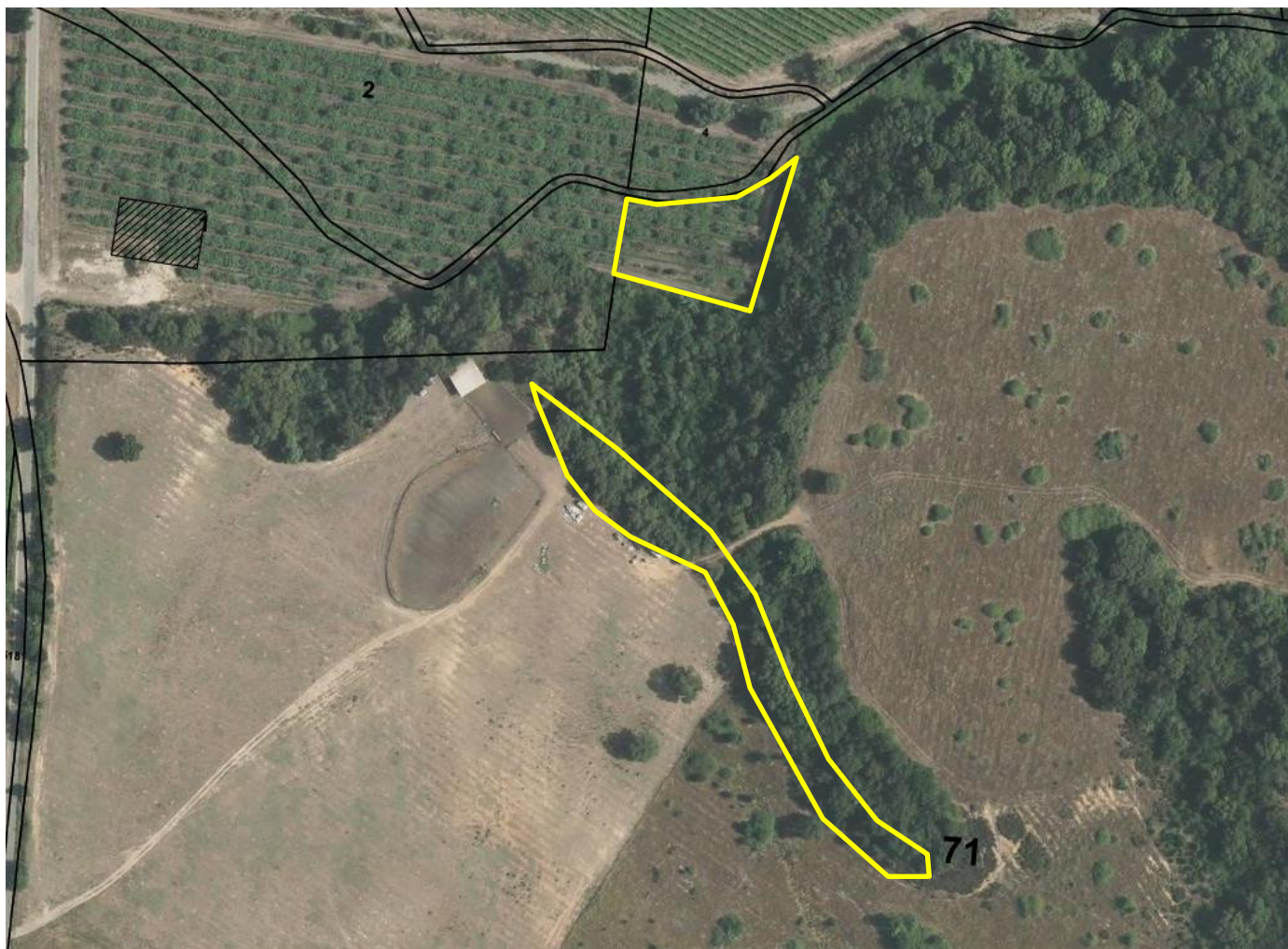
Au PLU en projet





## 4. EBC de Finocchietto

Zoom sur les modifications apportées à l'EBC de Finocchietto. Ces deux évolutions sont liées au monde agricole : maintien d'une interface et ouverture sur une parcelle exploitée.

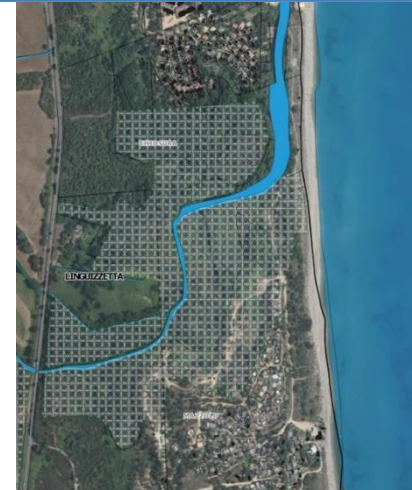


## 5. EBC de Chiosura

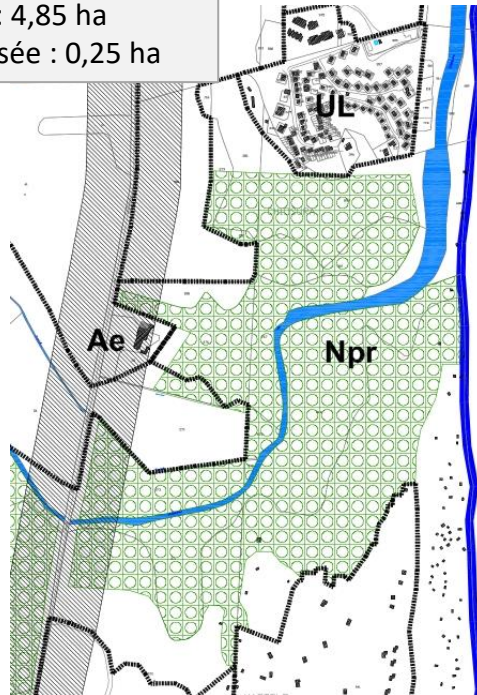
L'EBC est, comme pour le précédent, couvert par la ZNIEFF « Marais de Giustignana ». La végétation qui le couvre est composée de taillis de feuillus indifférenciés, de la garrigue, du maquis une futaie de chênes-liège. Il se trouve à proximité du site Natura 2000 « Grand Herbier de la Côte Orientale ». Ce site abrite une faune remarquable, parmi laquelle on retrouve des espèces d'intérêt communautaire, telles que la Tortue Caouanne, ou encore des espèces importantes, comme la Grande Nacre.

Le déclassement permet de rendre à l'intégralité d'une parcelle son potentiel agricole en ESA.

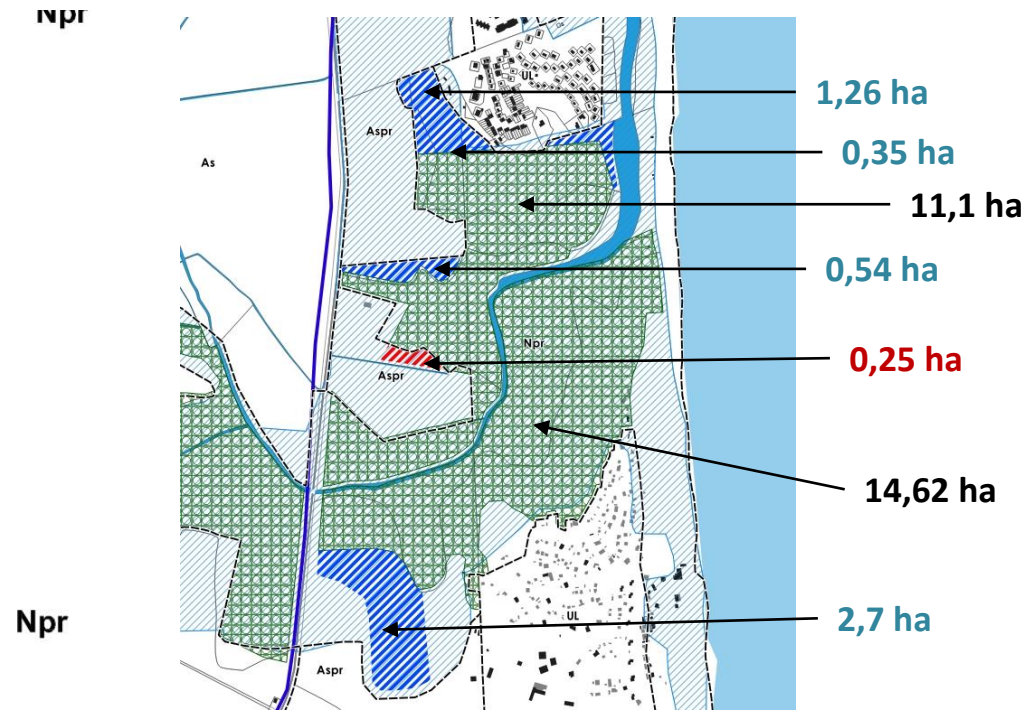
Les ajouts viennent renforcer le périmètre de protection.



Surface maintenue : 25,72 ha  
Surface créée : 4,85 ha  
Surface déclassée : 0,25 ha

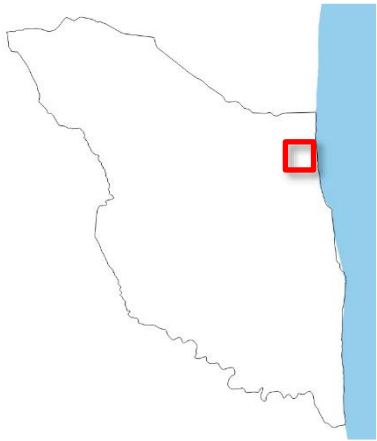


Au PLU en vigueur



Au PLU en projet



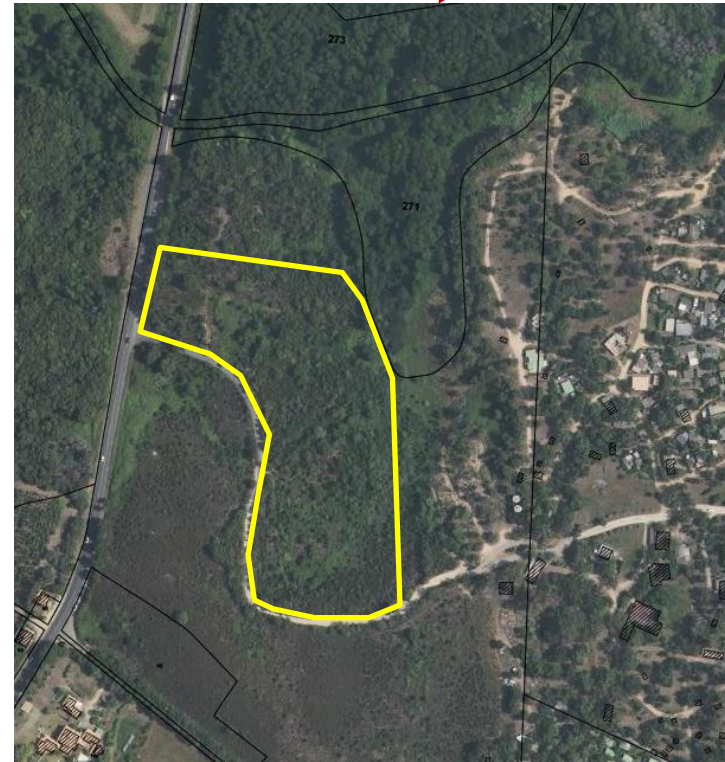
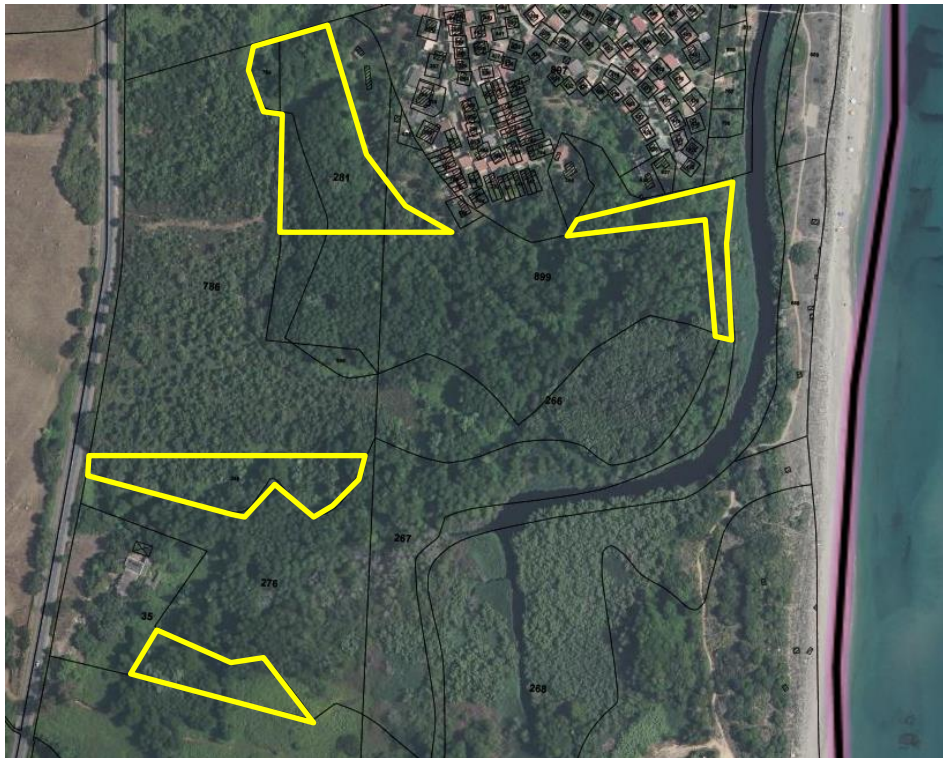


## 5. EBC de Chiosura

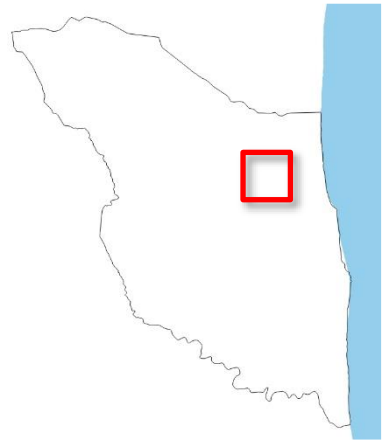
Zoom sur les déclassements et classement des EBC de Chiosura.

Le déclassement libère 2500 m<sup>2</sup> de potentialité agricole sur une parcelle de plus de 13 000 m<sup>2</sup>.

Les classement valorisent la protection, principalement aux abords d'ensembles touristiques.







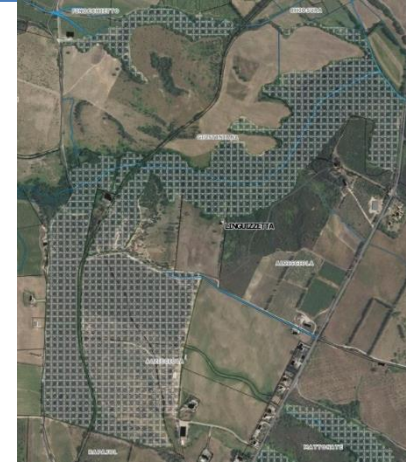
## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Le nord de l'EBC est, comme pour le précédent, couvert par la ZNIEFF « Marais de Giustignana ». Il est couvert d'un taillis de feuillus indifférenciés. L'EBC s'intègre aussi au sein des Espaces Remarquables Caractéristiques. Cet EBC participe à la sauvegarde d'espèces remarquables. Ses taillis et futaies de feuillus sont protégés.

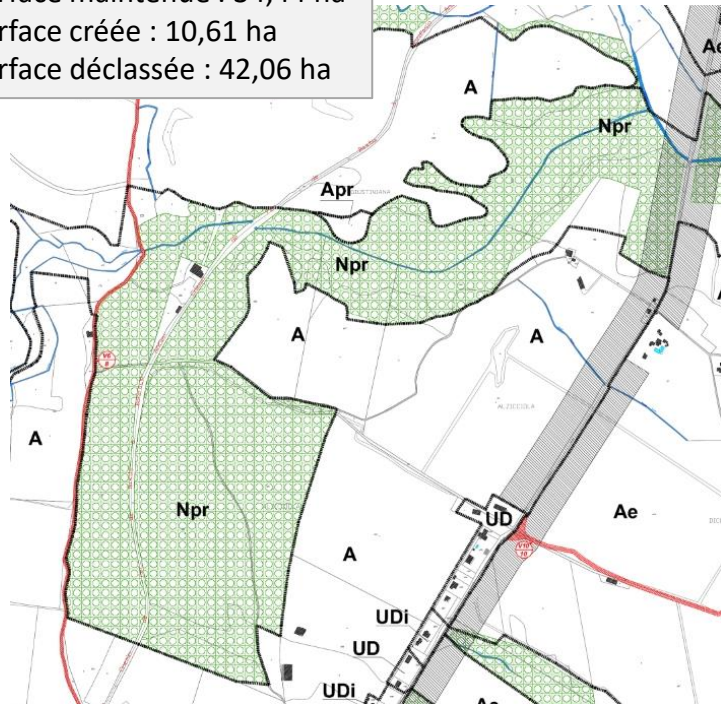
La partie nord de l'EBC est maintenue.

La partie ouest est ajoutée.

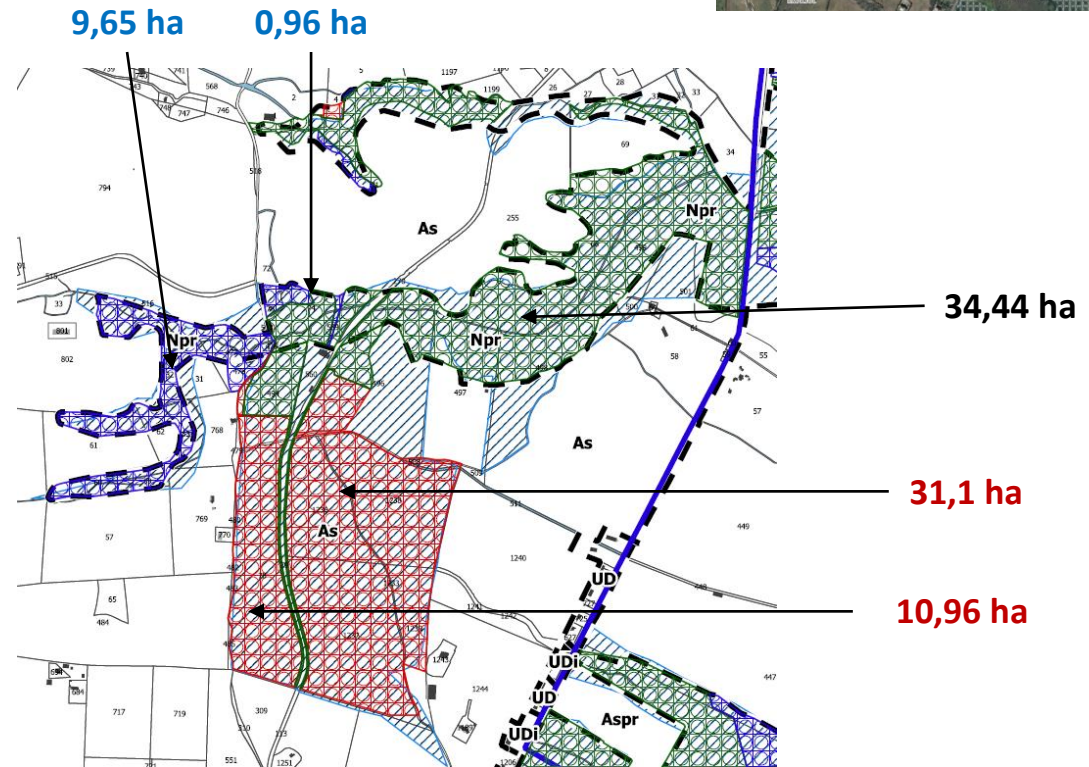
La partie sud est déclassée au profit de l'agriculture.



Surface maintenue : 34,44 ha  
Surface créée : 10,61 ha  
Surface déclassée : 42,06 ha

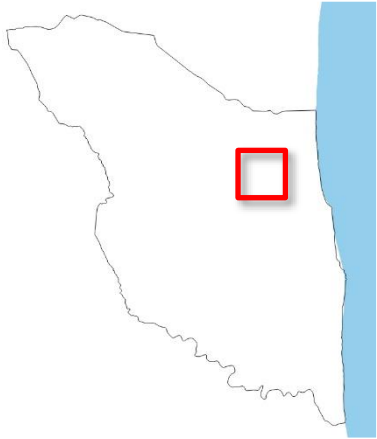


Au PLU en vigueur



Au PLU en projet



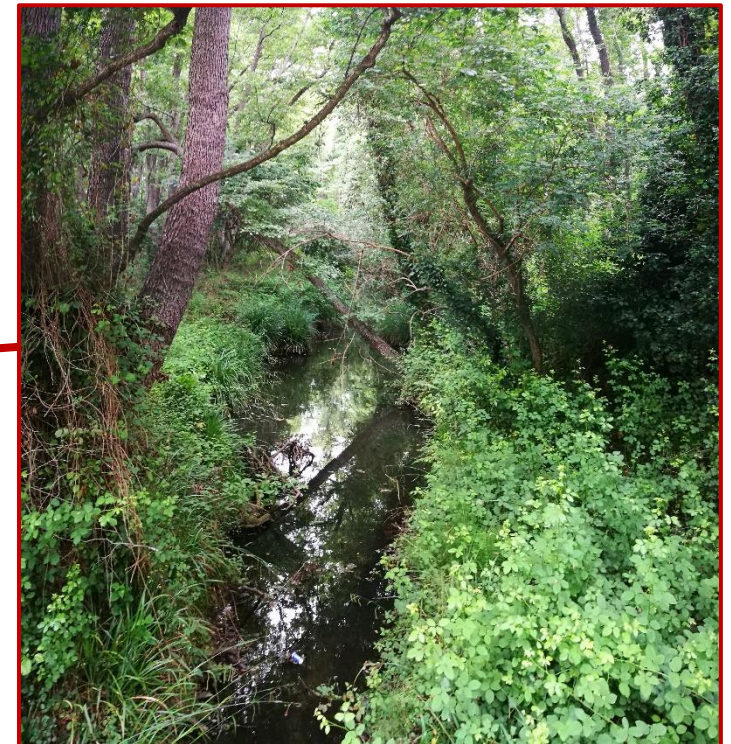
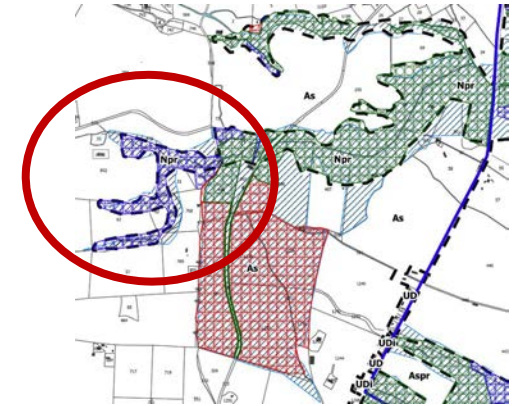


## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

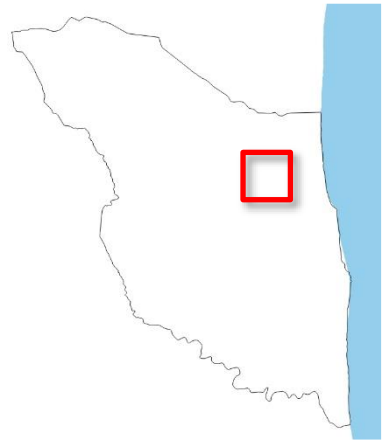
Zoom sur les modifications apportées.

La création des EBC correspond au prolongement de la protection sur le chevelu boisé des ruisseaux de Botari et de Campo Vecchio. Un ajustement est réalisé au niveau du pont et de la route pour parfaire l'emprise de l'espace boisé qui épouse l'espace remarquable et caractéristique.

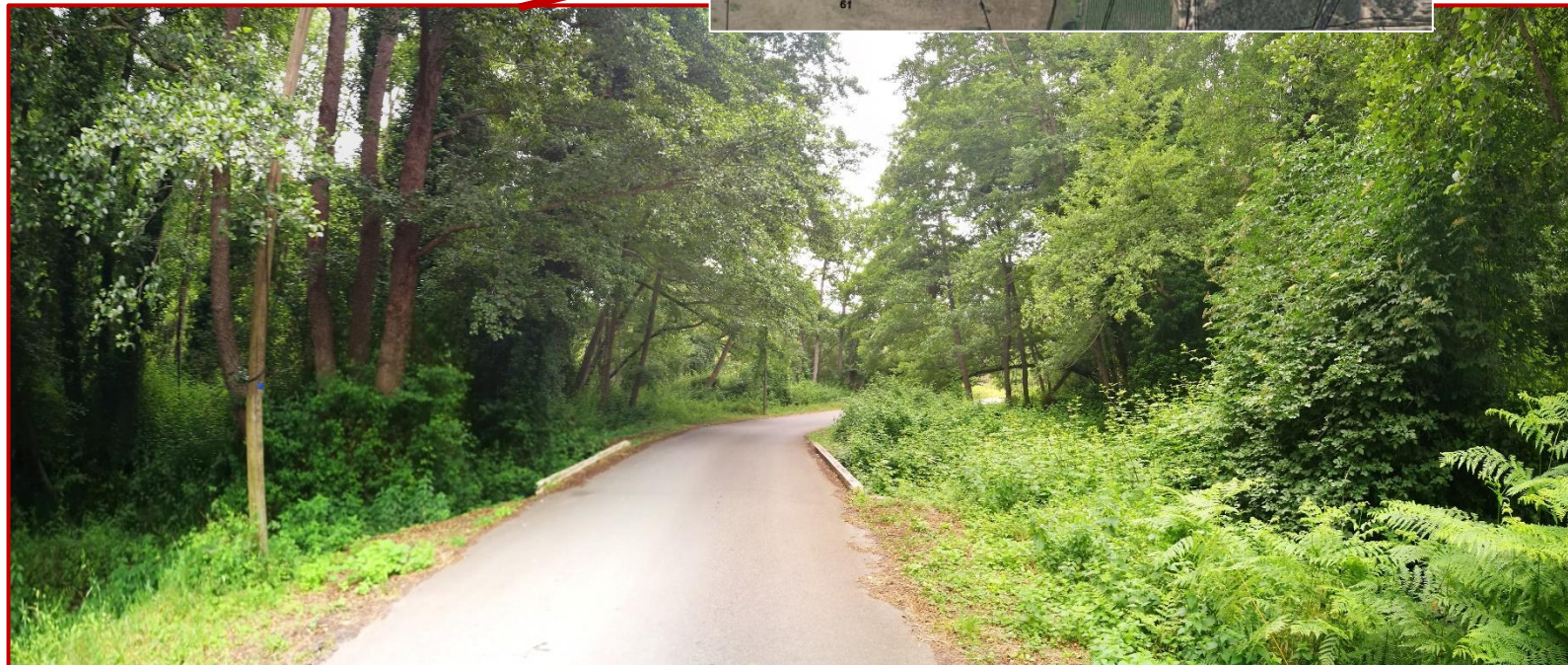
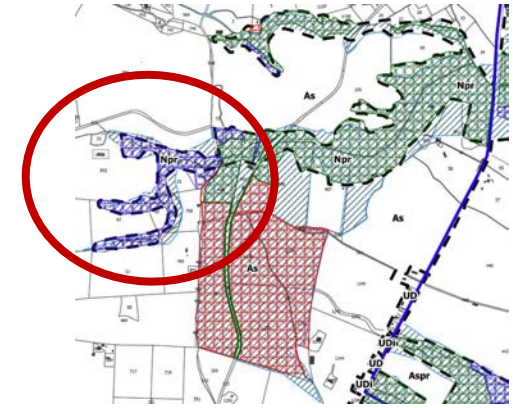
Comme illustré sur les photographies, la végétation en ripisylve est majoritairement constituée de chênes.



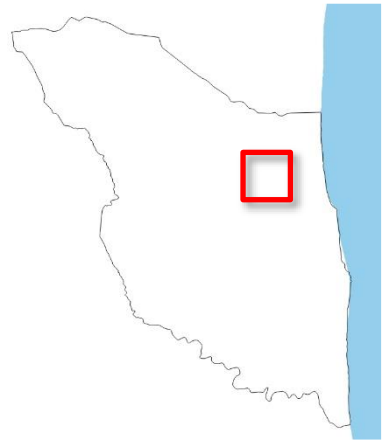




**6. EBC de Alzicciola / Guistiniana**







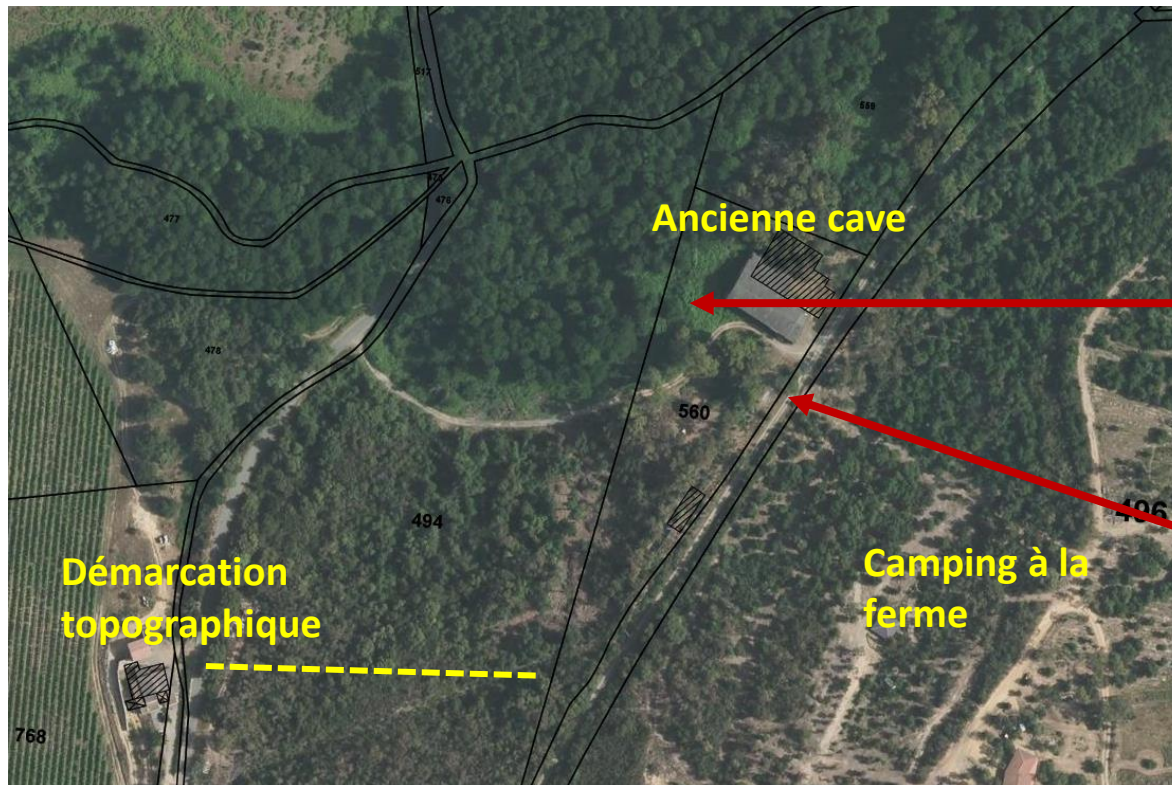
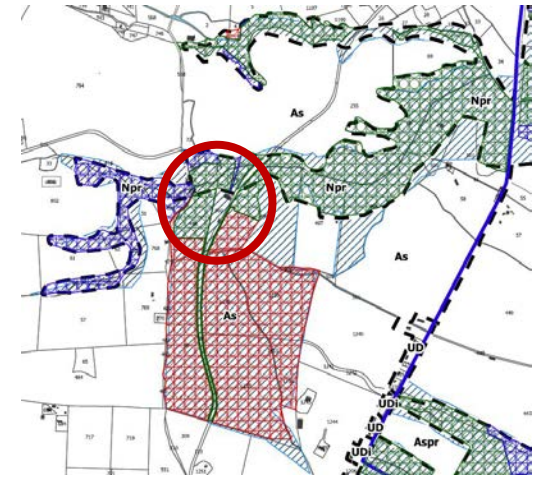
## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Zoom sur les modifications apportées.

La partie au nord a été conservé autour de l'ancienne cave viticole.

Comme l'indique la photographie, la végétation y est dense et diversifiée, en lien direct avec l'espace de ripisylves décrit précédemment. La limite entre ce type de boisement et les eucalyptus est visible et correspond à une démarcation topographique.

L'ancienne cave est un des points de passage de la promenade verte qui relie Aléria à Alistro.

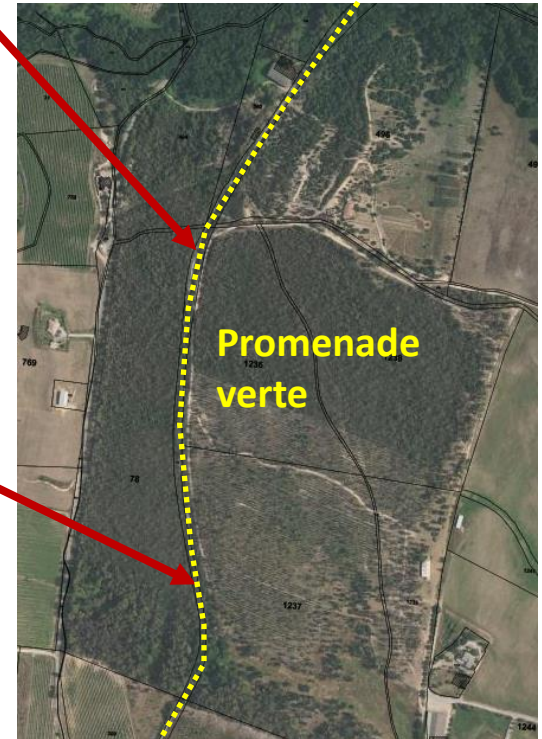
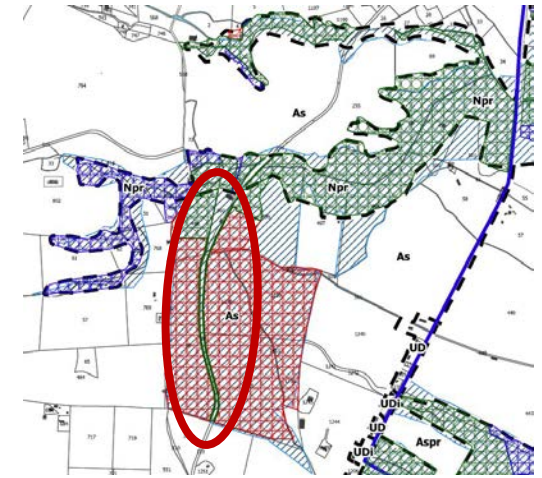
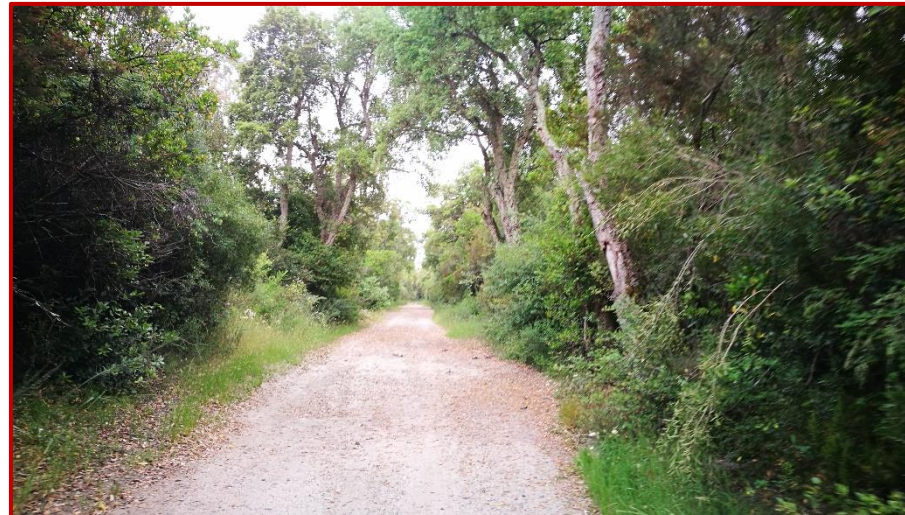






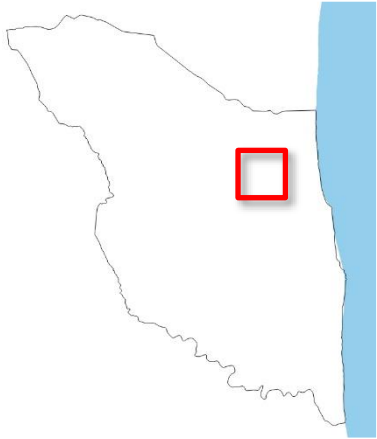
## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Zoom sur les modifications apportées.



La promenade verte qui relie Aléria à Alistro présente un aspect très vert et arboré. Une bande d'EBC a été maintenue de chaque côté du chemin pour garantir son aspect et les haies constitutives de cette ambiance paysagère.

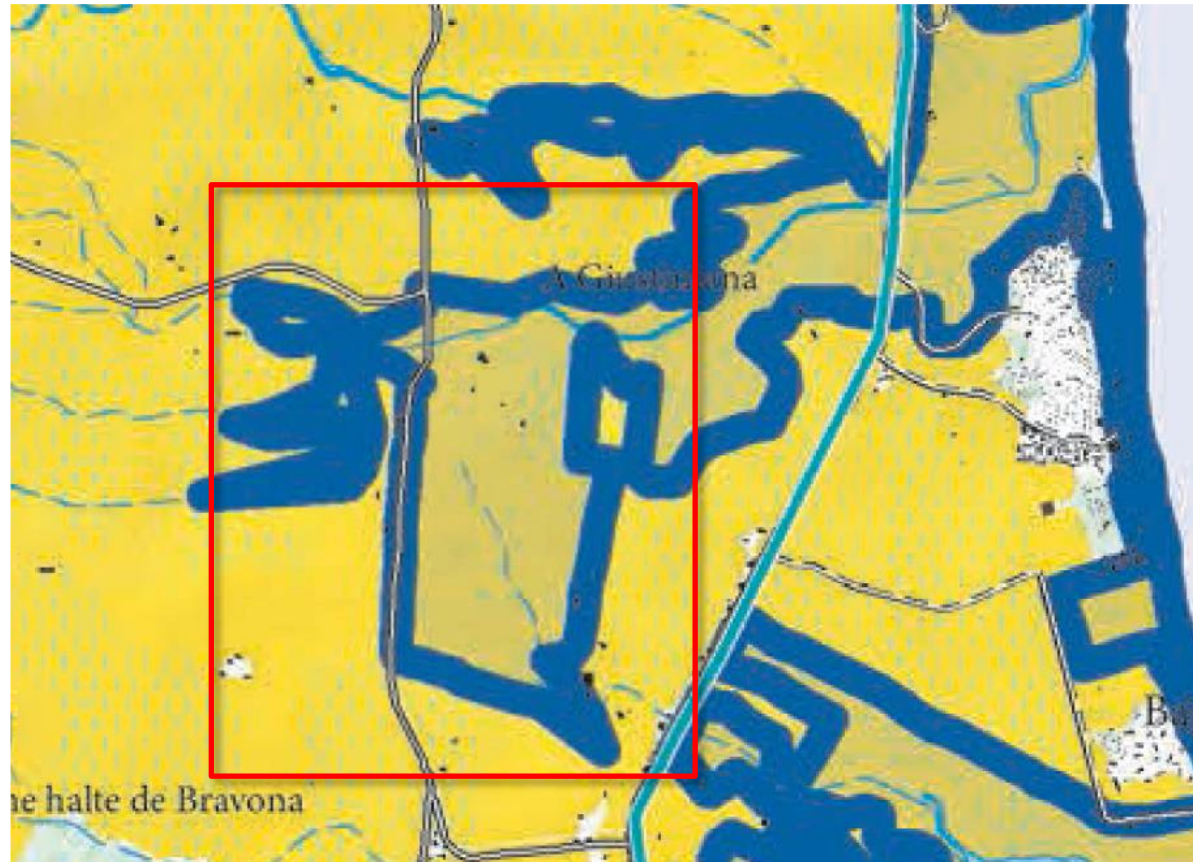
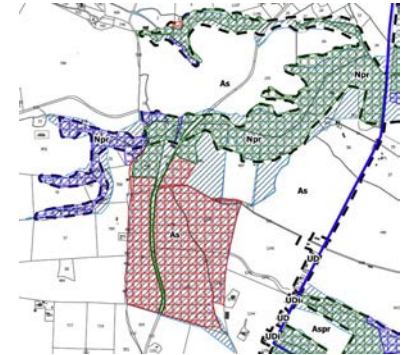




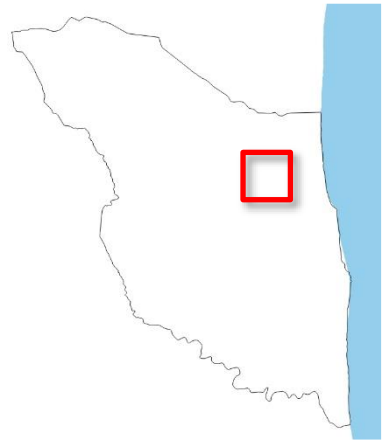
### 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Zoom sur les modifications apportées. Elles sont toutes motivées par l'aspect ou le potentiel agricole du sol. La cartographie du PADDUC classe l'intégralité du secteur en ESA et en espace remarquable et caractéristique.

Le déclassé nord correspond à l'emprise du camping à la ferme, qui allie exploitation, élevage et tourisme.



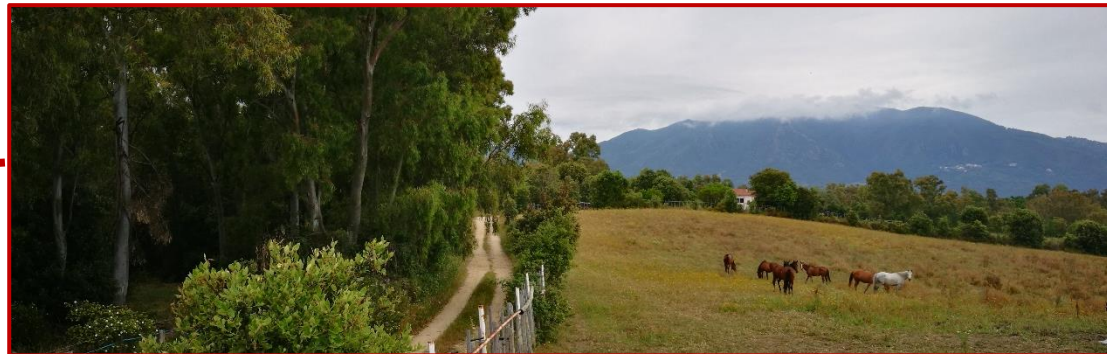
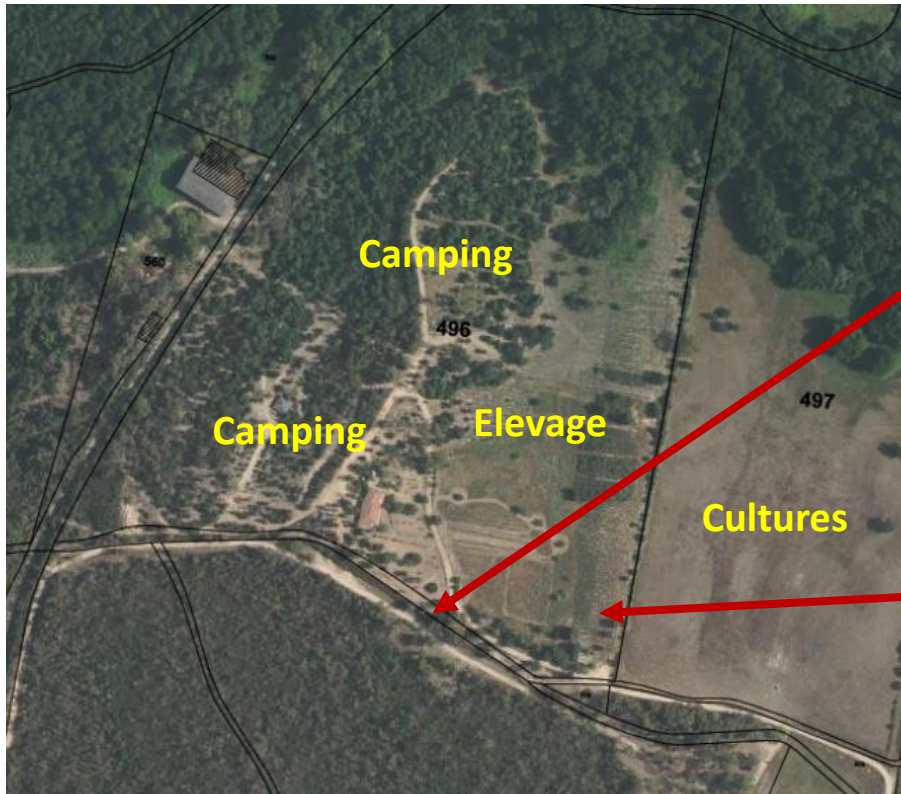
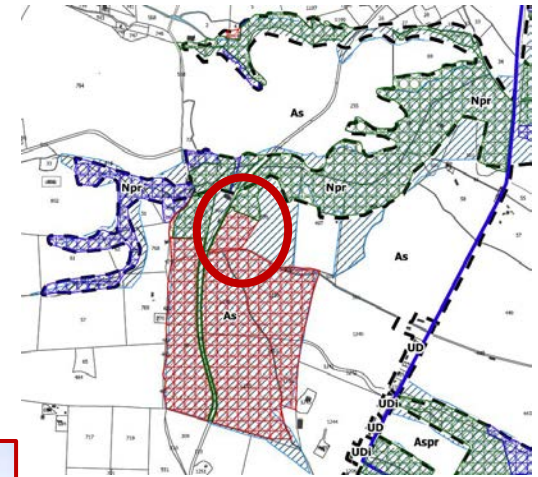




## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Zoom sur les modifications apportées.

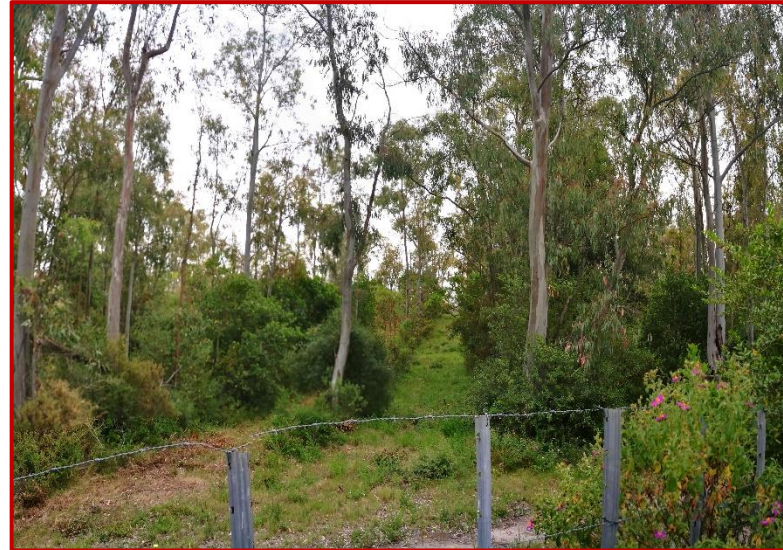
Le déclassé nord correspond à l'emprise du camping à la ferme Botali, qui allie exploitation, élevage et tourisme. Toute la partie sud est constituée d'eucalyptus.



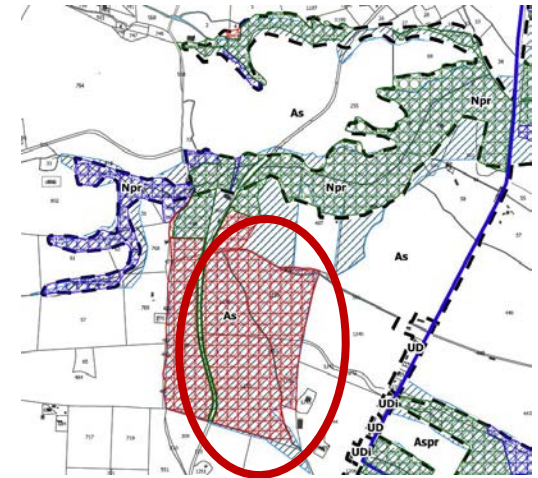


## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

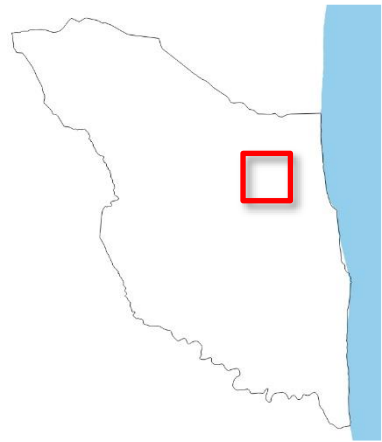
Zoom sur les modifications apportées.



Le déclassé est motivé par la potentialité des ESA et les possibilités d'extension de l'exploitation qui environne cet espace. Il est constitué de jeunes eucalyptus plantés en lignes dans la partie sud et d'eucalyptus plus ancien dans sa partie nord.





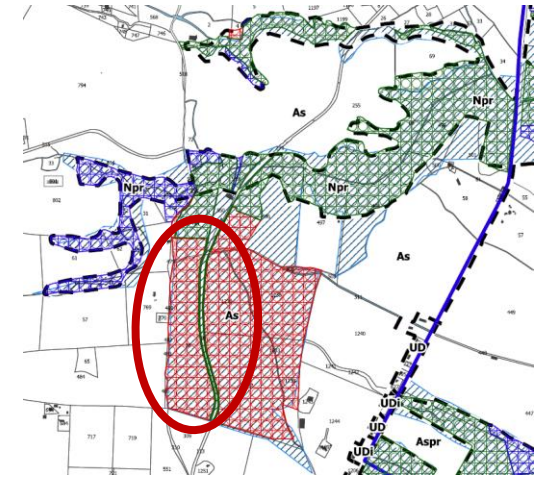


## 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

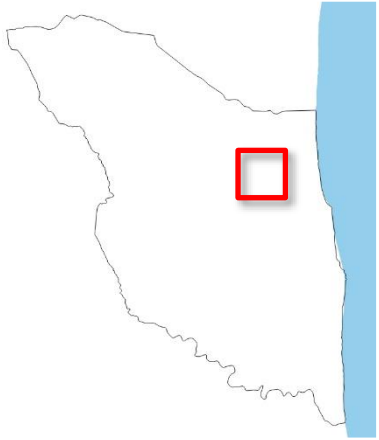
Zoom sur les modifications apportées.

Le dernier déclassement est également motivé par la potentialité agricole. La parcelle a été récemment acquise par de jeunes agriculteurs désireux de l'exploiter.

La photographie ci-contre montre les eucalyptus après un exercice de démaquisage, en limite de vignoble.







### 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

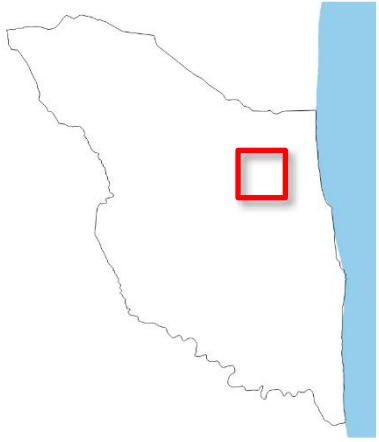
Au regard de l'ampleur de la surface déclassée (environ 42 hectares), la question de l'impact visuel depuis les hauteurs se pose. Le site n'est en effet pas visible depuis l'axe de la RT10.

La photographie ci-dessous illustre le patchwork constitutif de la plaine. La vue est prise depuis le village de Linguizzetta, légèrement tourné vers le nord de la Plaine Orientale. De nombreuses alternances entre espaces boisés et espaces ouverts sont présents. L'impact sera minime et se fondera parfaitement dans le paysage existant.

Le site est situé à 6,5 Km à vol d'oiseau du village.







### 6. EBC de Alzicciola / Guistiniana

Cette photographie est toujours prise depuis le village de Linguizzetta, mais s'oriente plus vers le sud de la plaine Orientale.



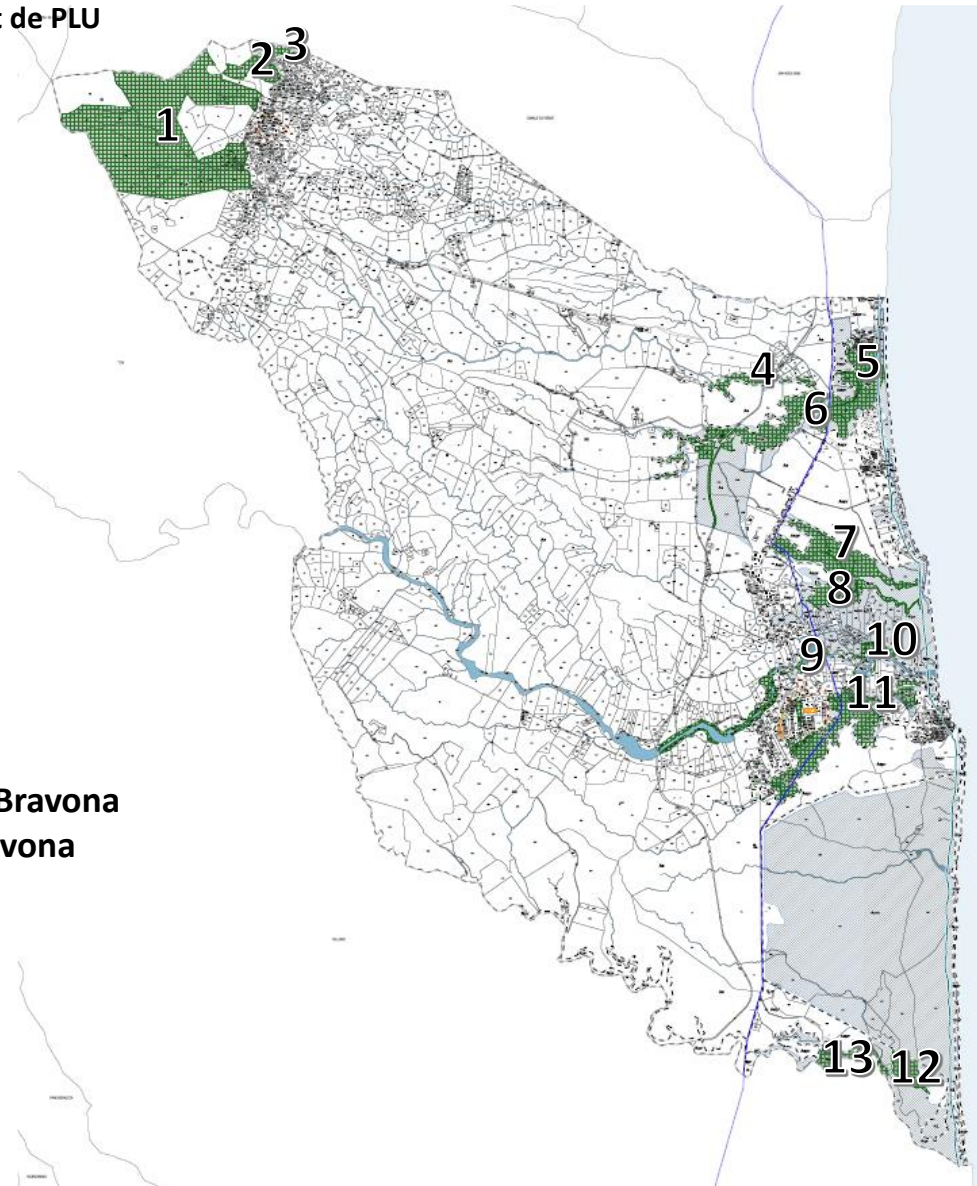


---

# Synthèse

## Vue d'ensemble des Espaces Boisés Classés au projet de PLU

1. EBC de Treaje
2. EBC de Timpesta
3. EBC de Prete-Morto
4. EBC de Finocchietto
5. EBC de Chiosura
6. EBC de Alzicciola / Guistiniana
7. EBC de Suale-Majo / Diceppone
8. EBC de Testaccia
9. EBC de l'Ouest de la Ripisylve de Bravona
10. EBC de l'Est de la Ripisylve de Bravona
11. EBC de Casamozza
12. EBC de Stintino
13. EBC de Capricorsine





Dans son PLU en vigueur, approuvé en 2012, Linguizzetta disposait de treize Espaces Boisés Classés (EBC). Le présent dossier vient d'exposer les évolutions apportés aux EBC. Pour le projet de PLU, il est prévu de faire évoluer neuf EBC : six EBC ont vu un déclassement d'une partie de leur surface et neuf EBC ont fait l'objet d'ajout de surface. La commune présente des continuités écologiques et paysagères qui se doivent d'être préservées. Les espaces boisés classés situés dans les ripisylves et proches du rivage ont été renforcé par l'ajout de grandes superficies d'EBC. Dans la continuité de cette politique, la commune a augmenté les EBC, et ce malgré une importante zone consacrée aux ESA.

Quelques chiffres :

- Les Espaces Boisés inchangés sont de 362,66 hectares,
- Les Espaces Boisés déclassés sont de 42,62 hectares selon la répartition suivante :
  - 42,51 ha au profit des espaces agricoles
  - 0,11 ha de correction d'erreurs matérielles
- Les Espaces Boisés créés sont de 53,45 hectares (principalement dans les ripisylves et les EPR)
- Les EBC du PLU en vigueur représentent 405,28 hectares
- Les EBC du PLU en projet représentent 416,11 hectares

**Le projet de PLU propose donc une création nette de 10,83 hectares d'Espaces Boisés Classés.**

		Inchangés	Déclassés	Créés
1	<b>EBC de Treaje</b>	182,99		
2	<b>EBC de Timpesta</b>	9,19		
3	<b>EBC de Prete-Morto</b>	3,45		
4	<b>EBC de Finocchietto</b>	5,21	0,2	0,44
5	<b>EBC de Chiosura</b>	25,72	0,25	4,85
6	<b>EBC de Alzicciola / Guistiniana</b>	34,44	42,06	10,61
7	<b>EBC de Suale-Majo / Diceppone</b>	30,84		12,21
8	<b>EBC de Testaccia</b>	2,26		3,46
9	<b>EBC de l'Ouest de la Ripisylve de Bravona</b>	5,23		3,89
10	<b>EBC de l'Est de la Ripisylve de Bravona</b>	7,44		7,18
11	<b>EBC de Casamozza</b>	43,18	0,11	8,36
12	<b>EBC de Stintino</b>	7,42		0,8
13	<b>EBC de Capricorsine</b>	5,29		1,65
	<b>TOTAL</b>	<b>362,66</b>	<b>42,62</b>	<b>53,45</b>
	<b>EBC en vigueur (inchangés + déclassés) :</b>	<b>405,28</b>		
	<b>EBC au projet (inchangés + créés) :</b>	<b>416,11</b>		
	<b>Bilan :</b>	<b>10,83</b>		